BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

67ème année

www.lasemaineafricaine.net

N° 3979 du Mardi 30 Juin 2020 - 67e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 579.39.75 - 04.105.20.77 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

DIOCÈSE DE KINKALA

Le nouvel évêque (P.9)

Ordination et prise de possession canonique de Mgr Ildevert Mouanga

COVID-19

Un nouveau confinement est possible *(P.3)*

RD CONGO

Tensions dans la coalition au pouvoir *(P.7)*

L'alliance entre Joseph Kabila (à g.) et Félix Tshisekedi devenue ambigüe

MEDIAS

La radio Biso na Biso n'émet plus! *(P.5)*

Editorial

Kinkala et au-delà

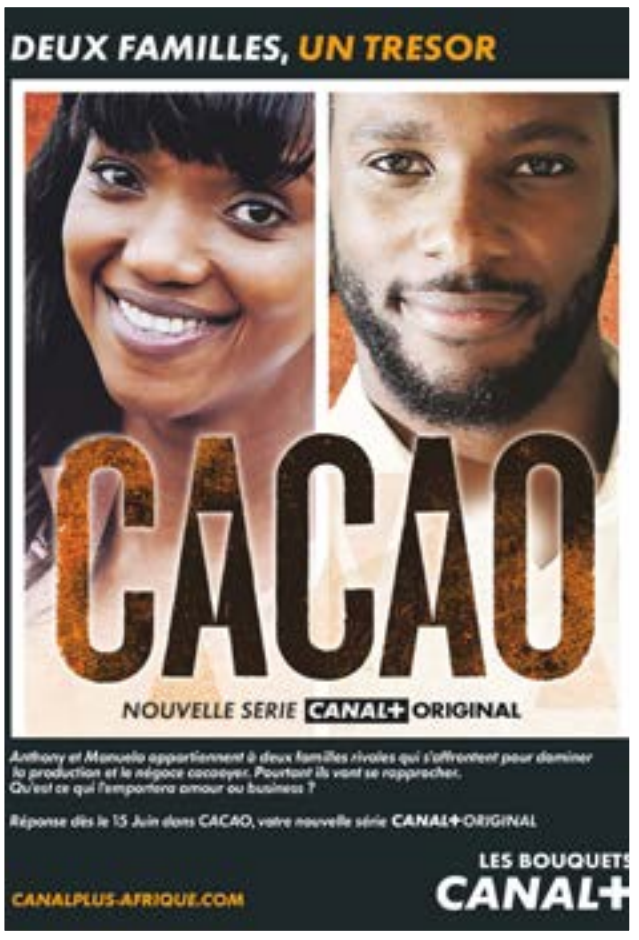

PUBLICITE EN VUE DE LA VENTE

INSERTION LEGALE

Maître Roldia Yvon Placide MALONGA, Avocat à la Cour, dont le Cabinet est sis 87, Avenue Charles De Gaulle, à côté de la Pharmacie Croix du Sud, en Face de la Direction Commerciale de AIRTEL CONGO, B.P.: 4607, Tél.: 05.543.47.06, à Pointe-Noire;

Vente sur saisie immobilière au plus offrant et dernier enchérisseur.

En l'audience des saisies immobilières du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, au Palais de Justice, salle ordinaire desdites audiences à 10 heures.

L'adjudication aura lieu le samedi 18 juillet 2020, à 08h30min.

Fait savoir à tous ceux à qui il appartiendra:

En vertu de la grosse d'un acte notarié revêtu de la formule exécutoire portant Convention de Crédit portant Facilité de Caisse avec Cautionnement Hypothécaire conclue le 1er octobre 2015, en l'Office Notarial de Maître Florence BESSOVI, sis à Pointe-Noire, Avenue ZOULOUMANGA, B.P.: 949, République du Congo, acte publié à la conservation foncière de
Pointe-Noire, le 14 octobre 2015, sous dépôt n°15/1497, Extrait n°1497, entre la LCB BANK et la société dénommée Maisons Sans Frontières Congo SARL, immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro RCCM n°07B 158, dont le siège social est sis Rue des Compagnons de Brazza, Brazzaville, sous la caution personnelle et hypothécaire de
Monsieur Roger Bruno Victor ROC;
Et par la suite d'un commandement de Maître Rock Dieudonné LANDZE MBERE,
Huissier de Justice, Commissaire-Priseur près la Cour d'Appel et les Tribunaux de Pointe-Noire y demeurant soussigné, en date du 31 juillet 2019, enregistré, publié et inscrit au bureau de la Conservation de la Propriété Foncière de Pointe-Noire en date du 30 août 2019;
Et à la requête, poursuite et diligence de LCB BANK, Groupe BMCE BANK, Société Anonyme avec Conseil d'Administration, au Capital de 10.000.000.000 F.CFA, immatriculée au RCCM sous le n°06B58 (ancien n°04B 779), NIU: M2005110000294157, dont le siège social est sis, Avenue Amilcar Cabral, Brazzaville, Congo, B.P.: 2889, Tél.: (00242) 22 281.09.78/05/06, Fax: (242) 22 281 09 77, République du Congo, site WEB: www.lcbbank.com, représentée par son Directeur Général, en la personne de Monsieur Mohamed Essaid BENJELLOUN TOUIMI, demeurant et domicilié ès qualité au siège de ladite société, créancière saisissante;
Ayant pour Conseil Maître Roldia Yvon Placide MALONGA, Avocat à la Cour, dont le Cabinet est sis 87, Avenue Charles De Gaulle, à côté de la Pharmacie Croix du Sud, en Face de la Direction Commerciale de AIRTEL CONGO, B.P.: 4607, Tél.: 05.543.47.06, à Pointe-Noire;
En présence de:
- La Société Maisons Sans Frontières Congo, en sigle M.S.F.C, Société A Responsabilité Limitée de droit Congolais, au capital de Cent Cinquante Millions (150.000.000) F.CFA, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le n°07B 158, dont le siège social est sis Rue des Compagnons de Brazza à Brazzaville, B.P.: 13934, agissant poursuite et
diligence de son Directeur Général Gérant, en la personne de Monsieur Roger Bruno Victor ROC, demeurant et domicilié ès qualité au siège de ladite société, débitrice principale;
- Monsieur Roger Bruno Victor ROC, Administrateur de société, de nationalité Française, pour être né le 1er janvier 1954, à FORT DE France (Martinique), titulaire d'un passeport n° 12CE89784, délivré le 05 juin 2012, par l'Ambassade de France au Congo et venant à expiration le 04 juin 2022, demeurant et domicilié à Pointe-Noire, Centre-ville, lotissement ROC TCHIKOBO, Arrondissement n°1 Emery Patrice LUMUMBA, pris en sa qualité de
caution hypothécaire ;

Il sera, le samedi 18 juillet 2020, à 08h30min, procédé, en l'audience des saisies immobilières du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, salle ordinaire desdites audiences au Palais de Justice, à la vente sur saisie immobilière au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'immeuble dont la désignation suit:
La propriété est située à Pointe-Noire, dans l'Arrondissement n°1, Emery Patrice LUMUMBA, Centre-ville, Lotissement ROC TCHIKOBO, cadastrée parcelles n°669, 670, 671, 672, bloc: /, section D, superficie 1586,33m², objet du Titre Foncier n°38370;
Tel que cet immeuble existe, s'étend et se comporte, avec tous ses droits, aisances et dépendances, sans aucune exception ni réserve, ensemble tous immeubles par destination, en particulier tout matériel pouvant avoir ce caractère, toutes constructions et installations actuellement existantes, alors même qu'elles seraient omises à la désignation qui précède et
toutes améliorations et constructions nouvelles qui pourraient être faites par la suite.

Mise à prix: 700.000.000 F. CFA, augmentée de 12% du montant d'adjudication
Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier de charges, les enchères seront reçues sur la mise à prix ci-dessus, par le ministère d'Avocats ou par les enchérisseurs eux-mêmes;
Toute personne désirant enchérir, devra, pour être admise à le faire, consigner préalablement à l'ouverture des enchères, au greffe civil du Tribunal de Grande de Pointe-Noire, une somme qui lui plaira de fixer séance tenante.
Cette somme lui sera restituée dans le cas où elle ne demeurerait pas adjudicataire et dans le cas contraire, elle s'impliquera sur les frais et sur la fraction exigible du prix d'acquisition.
Conditions de vente:
- Inscription au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire;
- Vente strictement au comptant.

Fait et rédigé à Pointe-Noire, le 22 juin 2020

Maître Roldia MALONGA
(Avocat poursuivant)

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE LA SANGHA

BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE OUESSO

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

ANNONCE LEGALE N°001/2020/OUESSO

INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par le Bureau de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours. Cette procédure concerne les immeubles suivants:

N° d'ordre	N° de réquisitions	Références cadastrales	Quartiers	Arrondissements	Requérants
01	2515 du 18/12/2019	Section C, bloc 41 ; Plle 290 bis ; Sup.:146,41 m²	Quartier Birham-kiem	Arrondissement n°2 Mbindjo	La Société HELIOS TOWERS CONGO
02	2483 du 02/08/2019	Section F, bloc 19 ; Plle 22 (ex 2) ; Sup.: 539,50m²	Quartier Mometa (ANAC)	Arrondissement n°1 Nzalangoye	DZOTA Serge
03	2521 du 14/02/2020	Section C, bloc 1014 ; Plle 919 ; Sup.:400,00 m²	Quartier Birham-kiem (Zone Hopital Gén.)	Arrondissement n°2 Mbindjo	N'GOMA Roland Jérémie
04	2518 du 30/12/2019	Section /, bloc / ; Plle 9-10 ; Sup.: 800,00m²	Village Maboko	Sous-préfecture de Mokeko	INKO Armand Flavien
05	2484 du 02/08/2019	Section F, bloc 19 ; Plle 21 (ex 1) ; Sup.: 539,50m²	Quartier Mometa (ANAC)	Arrondissement n°1 Nzalangoye	APOMBI Eugène
06	2384 du 31/01/2018	Section A, bloc 160 (ex 9) ; Plle 2 ; Sup.: 470,00 m²	Quartier Mindongo	Arrondissement n°1 Nzalangoye	ATANGANA BOULA
07	2501 du 14/10/2019	Section C, bloc 61 ; Plle 490 ; Sup.:400,00 m²	Quartier Birham-kiem (Zone Hopital Gén.)	Arrondissement n°2 Mbindjo	IMPOUMA YAMELY
08	2533 du 13/02/2020	Section H, bloc 40 ; Plle 9-10 ; Sup.: 981,76m²	Quartier faisceaux (Ancienne Piste)	Arrondissement n°1 Nzalangoye	ANGOR DION Jean Fidèle
09	2532 du 12/02/2020	Section E, bloc 70 ; Plle 2 ; Sup.: 692,22m²	Quartier Ngongo	Arrondissement n°2 Mbindjo	NGOYE Adrienne
10	2531 du 12/02/2020	Section -, bloc / ; Plle - ; Sup.: 1884,25m²	Quartier Centre-ville	Communauté urbaine de Souanké	ABIBI Daniel
11	2537 du 25/02/2020	Section A, bloc 95 ; Plle 3 ; Sup.: 343,70 m²	Quartier Mongoko	Arrondissement n°1 Nzalangoye	MADOUKA Casimir
12	2520 du 13/01/2020	Section A, bloc 35(ex 17) ; Plle 4(ex1-2) ; Sup.:957,52 m²	Quartier Mindongo (anc. Piste 3e tranche)	Arrondissement n°1 Nzalangoye	ONANGA Blaise
13	2339 du 21/04/2020	Section C, bloc ; Plle - ; Sup.: 1176,48 m²	Quartier Mboma 2	Arrondissement n°1 Nzalangoye	OBOBA Constant Leonard
14	2523 du 24/01/2020	Section F, bloc 63 ; Plle 12 ; Sup.: 288,00m²	Quartier Mometa	Arrondissement n°1 Nzalangoye	MEBOUCK Max
15	2546 du 19/03/2020	Section -, bloc / ; Plle - ; Sup.: 131.757,03m²	Village Ketta	Sous-préfecture de Mokeko	KISSANGUI André
16	2542 du 10/03/2020	Section A, bloc 18 ; Plle 5 ; Sup.: 627,90m²	Quartier Mindongo	Arrondissement n°1 Nzalangoye	SOUMBOU MINYA NGOMA Yann Christopher
17	2545 du 17/03/2020	Section -, bloc / ; Plle - ; Sup.: 10.000m² soit 1ha	Village Mbindjo	Sous-préfecture de Mokeko	OBONA Urbain
18	2543 du 10/03/2020	Section -, bloc / ; Plle - ; Sup.: 1052,66m²	Quartier Centre-Ville	Sous-préfecture de Sembé	Les Sœurs Franciscaines Missionnaires du Sacré-C

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (Article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Fait à Ouesso, le 25 mai 2020.
Le Chef de Bureau
Alban Pie X OTORO

COVID-19

Un nouveau confinement est possible

Tous les vendredis, la ministre de la Santé, Jacqueline Lydia Mikolo, anime une conférence de presse au Centre des opérations d'urgence de santé publique (COUSP). Celle du 27 juin dernier était focalisée sur la disponibilité des respirateurs, l'oxygène et l'augmentation inquiétante du nombre de cas déclarés positifs. La conférencière n'a pas hésité à affirmer que le pays pourrait être à nouveau confiné si nécessaire.

Jacqueline Lydia Mikolo

La ministre a réaffirmé que le pays a des respirateurs en quantité suffisante. *«Nous en avons dans les hôpitaux. Tous ces respirateurs n'ont pas complètement été sollicités. Le Gouvernement a acquis 30 nouveaux respirateurs dont le premier lot a déjà été distribué et le deuxième en cours de distribution. L'évolution de la maladie a prouvé aujourd'hui que les respirateurs ne sont plus au centre de la prise en charge des malades du COVID-19. Néanmoins, ils restent nécessaires pour la guérison des malades graves»*, a déclaré Jacqueline Lydia Mikolo.

Elle a reconnu qu'il y a, néanmoins, quelques respirateurs qui sont non pas en panne, mais en manque d'accessoires. *«Ils avaient été commandés. Compte tenu de la fermeture des frontières, ces accessoires ne sont pas arrivés»*, a-t-elle regretté.

Et d'ajouter: *«Le Congo a suffisamment de respirateurs. Il faut savoir qu'il ne suffit pas simplement d'avoir des respirateurs, mais le personnel nécessaire pour manipuler ces appareils»*.

S'agissant de l'oxygène, la ministre pense qu'il n'y a pas de souci à se faire. *«Nous avons un stock pour les six mois à venir pour toutes les structures de santé du pays»*, a-t-elle rassuré.

Loin de stigmatiser les cliniques privées qui s'aventurent dans la prise en charge des malades du COVID-19, la ministre a fait savoir que la plupart des cas graves du COVID-19 qui arrivent dans les centres de centre de prise en charge viennent de ces établissements.

Sans les citer, elle a reconnu qu'il y a, tout de même, des cliniques privées qui collaborent avec le ministère de la Santé pour la prise en charge des malades du COVID-19.

Quant à savoir son plus grand regret depuis l'annonce du deuxième palier du déconfinement, Jacqueline Lydia Mikolo a dit qu'elle était solidaire des décisions du Gouvernement, *«puisque nous avons participé en tant que Comité technique de riposte aux mesures de déconfinement. Evidemment, lorsqu'on déconfine, la circulation est libre. Ce n'est pas un regret. Cela demande plus d'attention de notre part. Nous devons être encore plus vigilants. Nous circulons librement et le virus circule aussi librement avec nous. Pour cela, il faut respecter les mesures barrières. On doit multiplier la vigilance et d'effort. La population doit être plus attentive»,* a-t-elle déclaré.

Jacqueline Lydia Mikolo s'est également réjouie du fait que le pays ne manque plus d'équipements de protection individuelle. *«Les structures de santé peuvent s'approvisionner à leur guise au niveau de la centrale d'achat et de certains fournisseurs. Il y a aussi certains donateurs qui n'hésitent pas à doter directement les structures sanitaires. Aujourd'hui, nous avons le personnel qui est protégé et motivé. Nous pensons qu'il n'y a aucune raison que le personnel de santé soit réfractaire. Il a plutôt répondu à l'interpellation du chef de l'Etat qui n'a pas hésité à pointer du doigt ceux qui auraient des comportements déviants face à la prise en charge des malades. Cette mise en garde a été prise en compte par le personnel de santé et cela a porté des fruits»,* a-t-elle expliqué.

Avec 1224 cas confirmés, la ministre a estimé que le taux de contamination n'a pas beaucoup évolué du fait du dépistage à grande échelle. *«On n'a pas une augmentation exponentielle du pourcentage même si le nombre paraît important. Ce qui compte pour nous, c'est la détection précoce. Lorsque vous vous faites dépister très tôt, les experts vous garantissent la guérison. Nous souhaitons dépister le plus précocement de personnes»*, a-t-elle précisé.

Tout en se félicitant de l'adhésion des Congolais au port des masques, Jacqueline Lydia Mikolo a demandé à ses compatriotes de bien les porter. *«Cela nous préserve de la maladie. Si le Gouvernement constate qu'il y a un foyer de contamination ou de virus quelque part et une augmentation importante de cas, on pourrait reconfiner tout le pays ou une localité si cela est nécessaire»,* a-t-elle rappelé.

Elle a appelé les Congolais à plus de responsabilité et d'engagement pour qu'on n'arrive pas à cette situation. *«Nous avons déjà goûté au confinement; nous savons ce que c'est; je pense que personne ne souhaite revivre cet épisode. Mieux vaut adhérer entièrement aux mesures barrières»,* a conclu la ministre.

Cyr Armel YABBAT-NGO

ÉCONOMIE

Ludovic Ngatsé veut mobiliser les agents pour améliorer les performances de ses services

Du 25 au 26 juin 2020, Ludovic Ngatsé, ministre délégué chargé du budget auprès du ministre des Finances et du Budget Calixte Nganonongo, a effectué une descente dans les différentes structures des impôts de Pointe-Noire-Kouilou. Il s'est entretenu avec les chefs de ces structures.

Photo de famille

La ronde avait pour objectifs d'inviter les agents à redoubler les efforts afin de maximiser les recettes publiques. Et également de mobiliser les équipes à travailler afin d'améliorer les performances de service du pays. Les agents devraient apporter les résultats attendus ; cela permettra l'évolution de chaque structure.

Cette visite l'a conduit, le premier jour, à l'Unité des Très petites et petites entreprises de Mpaka, au Bureau d'Enregistrement des domaines et du timbre de Mpaka, jusqu'à l'Unité des Très petites et petites entreprises de Tié-Tié, au bureau d'enregistrement des domaines et du timbre de Tié-Tié, en passant par les administrations de Loandjili, de Pointe-Noire Cité et autres.

Pour le deuxième jour, le ministre délégué s'est rendu au bureau de l'acompte sur divers impôts, au bureau de l'enregistrement des domaines et du timbre de Pointe-Noire centre, et aussi au bureau des brigades des vérifications générales, des enquêtes fiscales, des recoupements. De même que dans les structures de conservation foncières de Pointe-Noire centre et à l'Unité des Grandes entreprises.

Chaque étape de cette ronde a été marquée par des échanges entre le ministre délégué, les responsables des structures concernées et le directeur général des impôts et des domaines.

Malgré certaines difficultés rencontrées, le ministre délégué a invité les agents à améliorer leurs performances afin d'atteindre les objectifs que le Gouvernement a fixés: chacun devrait être responsable de son côté.

«Cette visite avec le directeur général vise à mettre les repères afin que chacun prenne conscience de ses responsabilités. Nous n'allons pas revenir mille fois ici pour demander les résultats. Nous serons là pour les six prochains mois, que les agents comprennent très bien qu'il faut apporter les résultats attendus», a dit le ministre délégué.

Pour le chef de l'Unité des grandes entreprises de Pointe-Noire, Michel Ngassaki, cette visite permettra de pouvoir mettre en œuvre les objectifs fixés. Mais la formation leur permettra aussi d'apprendre afin d'être efficaces. Et d'ajouter: *«Nous sommes très contents de recevoir le ministre dans nos murs et cela nous permet également de pouvoir mieux poser nos doléances afin que l'administration publique puisse compter sur nous. Nous sommes en train de tout mettre œuvre afin d'atteindre les objectifs qui nous sont assignés. Il n'y a pas un problème fondamental dans notre service. Nous allons organiser nos équipes pour travailler de façon efficace comme nous avons quatre divisions: gestion, contrôle, recette et informatique. Tous, on va se mettre au travail. La division de gestion va faire le travail qui est le sien, le contrôle également. Nous allons restaurer le contrôle de la TVA; cela se fait à travers notre division de contrôle. Nous avons besoin aussi d'une formation au niveau de l'U.G.E, puisque nous gérons les services spécialisés notamment les banques, les assurances, les forêts, le pétrole, qui ont des comptabilités particulières. Il faudra que nous soyons formés sur ces domaines. Pour que nous soyons efficaces dans notre travail de contrôle»*, a promis l'inspecteur principal des Impôts et chef de l'unité, Michel Ngassaki.

Madocie Déogratias MONGO

Editorial

Kinkala et au-delà

Il est des symboles qui parlent. Le Pool, département qui s'est particularisé ces dernières années par les tumultes, parfois causés par ses propres fils, reprend peu à peu le chemin de l'apaisement. C'est-à-dire du même rythme de survie que les autres départements, avec une respiration normale, qui ne soit pas plus haletante ici que là. C'est-à-dire le même rythme de vie et de survie, ni plus ni moins

.

L'installation d'un nouvel Evêque à Kinkala, dimanche, peut se lire comme un symbole. Le signe de cette volonté de tourner la page chez tous. Les autorités civiles, plus mues par leur militantisme chrétien que par la recherche effrénée d'un effet à bravos, sont venues porter leur salutation à Monseigneur le nouvel Evêque (Lire pages 8 et 9). Elégance républicaine, dirait-on, transcendant ethnies et clivages comme il devrait être.

C'est la forme normale de vie, dirait-on, dans un pays qui se cherche des repères de consensus. Et qui sait reconnaître ses valeurs fondatrices. Ntumi est toujours là à l'affût, certes ; il semble même attendre le meilleur moment pour refaire parler de lui, en mal. C'est à ce genre de traits, de flambée de fièvres entretenue artificiellement de temps en temps, que la région (se) vit comme enfermée dans des particularités qui ne font mal qu'à elle.

Les symboles de la normalité sont là en tout cas. Les véhicules, le train et les piétons reprennent à sillonner le département de part en part, presqu'une prouesse au vu de ce qu'il y avait dix ans seulement auparavant ! Il est des petits signes qui annoncent l'arrivée d'un printemps de grandes promesses: en Eglise, au politique et un peu au social, les traits de leur manifestation peuvent se compter.

L'Eglise, et pas seulement celle qui est au Pool, vit une véritable saison de bourgeonnement au Congo. Nouvel Evêque à Impfondo; un Archevêque coadjuteur à Brazzaville; deux nouvelles provinces ecclésiastiques avec deux nouveaux Archevêques à Pointe-Noire et à Owando: c'est véritablement une année de grâces que le pays vit. Une année de réelles bénédictions qui nous donnent l'impression que nous avons grandi et que nous sommes entendus dans nos suppliques.

Alors il serait désagréable, pour tout dire, de gâcher de telles embellies par des querelles et des violences comme nous en avons connues au cours des dernières années. L'année prochaine sera celle de l'élection présidentielle. Tout le souhait serait qu'elle ne soit pas aussi celle de la ruée cyclique vers les brousses pour des populations qui, balluchons sur la tête, seraient acculées à oublier tous ces événements de bien.

Notre classe politique n'est jamais à cours d'imagination pour monter les manœuvres qui laissent toujours sur le carreau ceux qui, de politique, n'ont que peu reçu. L'Eglise qui fleurit est annonciatrice d'une nouvelle saison de maturités? C'est une espérance. Une prière. Un nouvel Evêque a été installé à Kinkala. Son prédécesseur a porté, même au physique, les apesanteurs de toute une région. Que la suite soit harmonie et poursuite du travail à accomplir. Pont entre le passé et l'avenir.

Albert S. MIANZOUKOUTA

COVID-19

Don chinois à la Fondation Congo Assistance de Pointe-Noire

L'Association chinoise de commerce en République du Congo (ACCC) a remis, le mercredi 25 dernier, à la Fondation Congo Assistance, un don en produits divers et destiné aux orphelins, aux enfants drépanocytose et aux veuves vivant avec enfants à charge. C'est Félicité Meno Diop qui a réceptionné ce don. Elle est la représentante de la Fondation Congo-Assistance Pointe-Noire-Kouilou. Elle l'a reçu des mains de GE Zhiwie, secrétaire général de l'association chinoise de commerce au Congo.

La remise d'un échantillon du don

La représentante de la Fondation Congo assistance Pointe-Noire-Kouilou a dit toute sa gratitude. *«Je tenais à dire merci à l'association pour ce grand geste vis à vis des enfants et des femmes veuves. Cela montre votre solidarité et l'effort que vous accomplissez pour venir en aide à la population vulnérable en ce moment difficile que le monde entier traverse y compris notre pays le Congo. Nous vous disons merci de tout cœur et peut- être cela ne sera-t-il pas votre dernier don étant donné que nous sommes en partenariat»*, a souhaité Félicité Meno Diop.

En effet depuis sa création en janvier 2019, cette association demeure en collaboration étroite avec la fondation et, aujourd'hui, s'ajoute un don qui entre dans le cadre de la lutte contre le COVID-19 pour appuyer l'appel du Gouvernement à venir en aide aux populations vulnérables, à Pointe-Noire et ailleurs. Mais aussi de contribuer à la charité sociétale vis-à-vis de la population de Pointe-Noire.

Le don remis comprenait du riz, des pâtes alimentaires, du lait en poudre, de l'huile végétale, de sel, de boites de sardines et du savon, soit un poids total de 7 tonnes.

Pour le secrétaire général de l'association ACC, ce geste vient répondre à l'appel lancé par le président de la République à la solidarité. *«Comme dit le slogan contre la pandémie : pas un pas sans masque. Mais les masques ne cachent pas nos sourires. Ici, les sourires signifient la fraternité, l'optimisme et la confiance. L'association Chinoise de Commerce en République du Congo sera toujours avec le peuple congolais pour lutter contre l'épidémie et insuffler une nouvelle vitalité aux relations sino-congolaises. Avec ce don, nous espérons aider les groupes vulnérables face à l'épidémie, et apporter notre contribution modeste à la charité sociale congolaise»*, a dit, GE Zhiwei.

La veuve Amelie Koumba a apprécié. *«Je suis très ravie de voir l'association chinoise penser à nous dans ce moment difficile de cette pandémie. Je suis une veuve avec sept enfants, je n'arrive pas à nourrir ces enfants et ce que j'ai reçu aujourd'hui va m'aider pendant ces jours à nourrir mes enfants. S'ils peuvent continuer à nous aider dans ce moment où la pandémie à tout bouleversé en ce temps de pandémie, ce serait une bonne chose et un soulagement pour nous»,* a imploré la veuve Amelie.

Madocie Déogratias MONGO

BUREAU EXECTITIF DU COMITE DES MEMBRES D'HONNEUR DU PCT

Edgar Diafouka-Bambela, élu président

Dans le cadre de la campagne de restructuration de ses organes, il s'est tenu samedi 27 juin dernier, au siège fédéral du PCT à Brazzaville, l'assemblée générale élective du bureau exécutif du comité d'honneur de ce parti issu de son 5e congrès ordinaire. L'assemblée a été présidée par le secrétaire général, Pierre Moussa, dans le strict respect des mesures barrières contre le COVID-19.

Edgar Diafouka-Bambela

Un bureau exécutif de cinq membres a été mis en place, présidé par Edgar Diafouka-Bambela. Le nouveau président élu est un ancien préfet du Pool et des Plateaux Il succède à Justin Mikolo Kizounzi décédé.

Ce bureau est mis en place dans le but de faire du PCT une force de réflexion, d'analyse et de propositions, capable d'appuyer de manière efficace l'action du Gouvernement. La mise en place de ce nouveau bureau fait suite au décès de trois de ses membres: Justin Mikolo Kinzonzi, Jean Dello et Auguste Batina.

Le comité des membres d'honneur regroupe en son sein les vétérans ayant la maîtrise de l'histoire du PCT et ayant une forte expérience politique et administrative.

Il a pour mission d'analyser les questions concernant la cohésion et la bonne marche du parti. A ce titre, il émet des avis et formule des suggestions au secrétariat permanent, au bureau politique et au comité central.

Pour le nouveau président élu, la discipline doit être de mise. *«Le Parti congolais du travail mène une lutte accrue contre le coronavirus. Et donc, à côté de la commission de contrôle et d'évaluation, le comité d'honneur également veillera à la bonne observation des directives du parti, notamment celles qui concernent la lutte contre les antivaleurs. Nous sommes appelés à œuvrer pour que le parti atteigne ces objectifs»*, a-t-il indiqué.

Il entend donner une nouvelle impulsion à cet organe afin de contribuer au rayonnement du parti. *«J'invite les membres du comité d'honneur à œuvrer avec abnégation, détermination et responsabilité afin de faire aboutir les objectifs de notre grand et glorieux parti»,* a déclaré Edgar Diafouka-Bambela

Clôturant les travaux, le secrétaire général du PCT, Pierre Moussa a appelé les membres du comité d'honneur à faire preuve de cohésion pour atteindre les objectifs fixés. *«Vous voici investis par vos pairs, d'une mission importante, celle de conduire efficacement l'action des membres, du comité d'honneur au bénéfice du parti et de la nation. C'est une mission noble et exaltante pour laquelle vous pouvez compter sur le soutien de la direction de la direction du parti. Je vous félicite et vous encourage, je vous exhorte à la cohésion et à l'unité dans l'exercice de vos responsabilités communes»*, a-t-il dit.

Pascal Azad DOKO

Composition du bureau exécutif

-Président: Edgar Diafouka Bambela
-Vice-président: Goivande Angoya Gouam Devan
-Rapporteur: Pierre Eyenguet
Trésorier: Yandza née Jeanne Ngala

DurQuap

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET N°010/ DURQuaP /2020
REPUBLIQUE DU CONGO
PROJET DE DEVELOPPEMENT URBAIN ET DE RESTRUCTURATION DES QUARTIERS PRECAIRES (DURQuaP)

EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE DE REALISER LES AUDITS URBAIN, ORGANISATIONNEL ET FINANCIER DES MUNICIPALITES DE BRAZZAVILLE ET DE POINTE-NOIRE

N° de Prêt : BIRD 8588-CG
N° de référence : CG-DURQUAP-016 BIS 1-SC-SFQC

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce prêt pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant « Recrutement d'un consultant chargé de réaliser les Audits urbain, organisationnel et financier des municipalités de Brazzaville et de Pointe-Noire».

2. Les services de consultant/firme («Services») consistent d'une manière générale à doter les municipalités de Brazzaville et de Pointe-Noire de Contrat Etat-Département adossé d'un Programme d'Investissements Prioritaires (PIP), d'un Programme d'Entretiens Prioritaires (PEP).
Il s'agit spécifiquement de :
- Elaborer un programme d'investissements prioritaires (PIP) de chaque ville ;
- Elaborer un programme d'entretiens prioritaires (PEP) de chaque ville ;
- Renforcer les capacités d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi -évaluation du Contrat Etat-Département pour chaque ville.

3. La Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral/Projet de Développement Urbain et de Restructuration des Quartiers Précaires (DURQuaP) invite les firmes de consultants (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont : (i) qualifications pour exécuter les services pressentis (références de l'exécution de contrats analogues, etc.) ; (ii) capacités techniques et en personnel (personnel permanent) ; (iii) domaines d'intervention ainsi que les années d'expériences et les références des clients bénéficiaires des prestations décrites. Les firmes ne doivent pas inclure dans la manifestation d'intérêt des curriculums vitae.
4. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » édition de janvier 2011, révisé en juillet 2014, (« Directives de Consultants »), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.
5. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.
6. Un Consultant sera choisi selon la méthode de « Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) » telle que décrite dans les Directives de Consultants.
7. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : du lundi au vendredi de 09 h à 14 h.
8. Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, par facsimile ou par courrier électronique au plus tard le 14 juillet 2020 à 13 h 00 (heures locales).

Secrétariat DURQuaP
A l'attention du Coordonnateur
Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral, 5ème étage Immeuble Cheick TAMBADOU (à côté de l'Hôtel King Maya) ; Croisement Route de la Base militaire avec le Boulevard Denis SASSOU N'GUESSO ;
BP : 14 729 – Brazzaville
République du Congo.
Tél : 22 613 90 36 /
(+ 242) 05 776 90 57 /06 667 22 29
Email : cepdurquapdggt@gmail.com

Le Coordonnateur du Projet,

BATOUNGUIDIO. -

MEDIAS

La radio communautaire Biso na Biso a cessé d'émettre!

Triste nouvelle pour les auditeurs de la radio communautaire Biso na Biso, implantée à Pokola, dans le département de la Sangha, et qui émettait en FM, sur un rayon de 100 Km. Un média porté sur les fonts baptismaux en 2008 par la Congolaise industrielle de bois (CIB) et qui donnait la parole aux peuples autochtones et aux Bantous vivant dans les forêts de la Sangha et de la Likouala. Dans une démarche de sensibilisation à la protection des ressources naturelles, d'éducation, de lutte contre l'exploitation des Autochtones et de promotion de langues locales.

Les animateurs de cette radio ont perdu leur outil de travail

La fermeture de cette radio se justifie par le retrait du financement de l'ONG The Forest Trust (TFT), de la Fondation Chirac et de la Banque mondiale.

«Sur les antennes de la Radio Biso na Biso, on ne jouait que les chants traditionnels de toutes les ethnies de sa zone de couverture et la langue française était interdite.

Des Autochtones s'adressaient aux Autochtones, les Bantous aux Bantous, et sur certaines thématiques, la radio s'adressait aux deux cibles.

Au lancement de la radio, nous avions distribué gracieusement des milliers de petits postes récepteurs FM dans les villages et hameaux dispersés dans la forêt.

Des appareils écologiques fonctionnant avec un panneau solaire jumelé avec un dynamomètre de recharge par manivelle», témoigne Privat Tiburce, ancien animateur de ce média et actuel directeur de la Radio MUCODEC. Qui reconnaît y avoir passé l'une des plus belles et enrichissantes périodes de sa vie professionnelle.

«2008-2020….C'est trop court comme durée pour un projet si spécial et atypique. On aurait dû en faire un instrument d'intérêt public, en associant les Conseils départementaux de la Sangha et de la Likouala, certains ministères et partenaires au développement pour un impact plus durable dans les zones où l'on rencontre beaucoup de problèmes de braconnage, de déforestation, de santé et d'éducation», regrette-t-il. Et de s'interroger: *«Pourquoi la CIB n'a-t-elle pas cherché d'autres partenaires pour continuer à financer l'activité de cette radio?»*

Sévérine EGNIMBA

DROIT DES AFFAIRES

Le Congo sur la voie des Centres de médiation et d'arbitrage

Née il y a quelques années, l'expérience des Centres de médiation et d'arbitrage du Congo (CEMACO) est en voie de devenir une véritable dynamique pour promouvoir le règlement des dysfonctionnements qui surviennent dans l'appropriation et l'application du droit des affaires. Pour vulgariser cette expérience déjà en œuvre dans d'autres pays d'Afrique et axée sur le droit OHADA, la Chambre de commerce de Brazzaville a servi de cadre vendredi 26 juin 2020 à un atelier de sensibilisation qui a réuni les avocats du barreau de Brazzaville conduits par le bâtonnier, Christian Eric Locko. L'atelier était animé par Corneille Moukala-Moukoko, délégué général du CEMACO.

De g. à d: Christian Eric Locko et Corneille Moukala-Moukoko

Il a porté sur les procédures appliquées au CEMACO-Brazzaville. Le délégué général de cette structure lancée par la Chambre de commerce, d'industrie, d'agriculture et des métiers de Brazzaville (CCIAMB) a encouragé ses collègues pour leur participation massive. Formateur des formateurs, consultant en Droit des affaires, il est revenu sur la genèse de la structure qu'il dirige depuis 2012, année de sa création par la Chambre de commerce, avant d'absorber les thématiques liées à la définition du CEMACO, ses objectifs ainsi que les avantages qu'il offre aux justiciables ou demandeurs. Le délégué général du CEMACO-Brazzaville a invité ses collèges avocats à s'en approprier et aussi participer à sa divulgation en République du Congo. En effet, cette structure n'est pour l'instant présente qu'à Brazzaville et Pointe-Noire.

Le délégué général du CEMACO posant pour la postérité avec ses collègues

Le CEMACO a pour but d'assurer par un tribunal arbitral ou par la médiation, le règlement des litiges à caractère commercial au Congo, en application du droit de l'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique (OHADA). Institution créée à l'initiative de la CCIAMB, le CEMACO vise l'organisation et l'administration des instances en application d'une convention d'arbitrage ou de médiation. Ceci, en se conformant aux statuts et règlement d'arbitre et de médiation. C'est une institution privée autonome et une structure d'appui des acteurs économiques rattachés à la Chambre de commerce, connus souvent sous le nom de ressortissants ou adhérents. Le CEMACO est un nouvel instrument dans l'exercice du métier d'avocat. Parmi les avantages qui lui sont reconnus figurent la rapidité, la confidentialité, le moindre coût de la procédure, les délais du traitement de l'affaire connus à l'avance. Les litiges traités au CEMACO le sont par les spécialistes qui en maîtrisent l'objet.

Les membres du barreau de Brazzaville

Pour le bâtonnier de Brazzaville, *«le CEMACO apportera beaucoup de changements et le principal est la rapidité dans les procédures. C'est un pain béni pour les avocats».*

Aristide Ghislain NGOUMA

Coup d'oeil en biais

Une mesure d'expulsion qui étonne…

Les Congolais sont étonnés qu'un compatriote soit sous le coup d'une expulsion dans son propre pays. Vivant et travaillant depuis environ deux décennies à Impfondo, chef-lieu du département de la Likouala, Fulmos Atongui Ndinga, correspondant de Radio-Congo et directeur de Télé-Likouala, a été suspendu par le préfet de la Likouala pour « insubordination notoire ». Mis en état d'être expulsé, il a été placé en garde à vue dans un commissariat de police. Il n'a eu son salut que grâce à l'intervention du commissaire qui a estimé que le motif de son arrestation était banal, et l'a remis tout simplement en liberté. Le journaliste a adressé une requête au Conseil supérieur de la liberté de communication (CSLC) qui, en l'examinant, a condamné sa suspension et la mesure de son expulsion.

Géniale idée pour sortir le pays de l'asphyxie financière ?

L'asphyxie financière du Congo, criblé de dettes qu'il n'arrive pas à rembourser, a donné une idée «géniale» à l'analyste économique Assen Bozire. Au cours d'une émission de Vox-TV rediffusée la semaine passée, il a proposé au Gouvernement de céder aux créanciers du Congo qui le désirent les champs pétroliers arrivés à maturation, qui appartiennent désormais au Congo après leur abandon par les sociétés étrangères qui les exploitaient. Ces créanciers exploiteraient ces champs à leur guise contre 1000 ou 2000 milliards de francs CFA non remboursables. Avec le franc-parler qui le caractérise, il s'oppose à la politique actuelle qui consiste à céder ces champs aux sociétés privées nationales comme le fait la SNPC. Et pour cause :*«Ce sont les gens qui sont au pouvoir, qui eux-mêmes créent des sociétés privées ou en sont les actionnaires»*, ce qui est malhonnête. Quant à la gestion des fonds que pourraient générés la cession des champs en question, ''il faut en écarter les gens qui ont mal géré le pays'', a-t-il déclaré.

Les retraités dénoncent le «confinement» des pensions

Les retraités ont fait aussi éclater leur colère vendredi dernier contre le Gouvernement. Dans une déclaration, les membres de la Fédération des retraités de la Caisse de retraite des fonctionnaires (qui compterait 26000 adhérents) se plaignent qu'en cette période de déconfinement progressif, les *«pensions restent confinés»*. Depuis quatre mois, ils ne perçoivent pas leur pension et disent vivre dans une indigence qui ne dit pas son nom et être abandonnés à leur triste sort.

Fermés pour avoir fait le test rapide de dépistage du coronavirus

Deux laboratoires privés, Biomédical et 4 M, ont été fermés à Pointe-Noire la semaine dernière par l'Inspection départementale de la santé qui a déclenché une opération de contrôle appelée ''L'œil de l'aigle''. Ils auraient enfreint à l'interdiction faite aux laboratoires privés de procéder au test rapide de dépistage du coronavirus qui est réservé exclusivement aux structures d'Etat.

Les trottoirs de l'avenue de l'OUA presque assainis

Plus de forêts de corps, plus de confusion le long des trottoirs de l'avenue de l'OUA, au niveau du marché Total de Bacongo, le deuxième arrondissement de Brazzaville. Vendeuses et vendeurs de denrées alimentaires et autres objets les ont évacués, en les abandonnant uniquement aux piétons. Finie aussi l'animation bruyante aux arrêts de bus, sources de conflits et de vols aux heures de pointe. Les usagers s'y sentent de plus en plus sécurisés. Pourvu que ça dure !

Quelle promiscuité dans les structures des régies financières à Pointe-Noire !

Dans la capitale économique, beaucoup de services des régies financières sont mal logés alors qu'ils sont pourvoyeurs de recettes. Le cordonnier est souvent mal chaussé trouve son sens: les services des Impôts sont soit locataires, soit logés dans leurs locaux mais avec le personnel qui occupe des bureaux où il est confiné, avec des archives à même sol et couvert de poussière. En tout cas, les gens travaillent dans des mauvaises conditions, a-t-on constaté. On ne pourvoie pas l'Etat en recettes dans la pauvreté, mais d'où vient-il, diable, que les services des impôts soient mal logés à Pointe-Noire et même dans d'autres villes, y compris Brazzaville !

Le corps sans vie d'un nouveau-né découvert dans un sac plastique à Pointe-Noire

Des riverains ont fait la découverte du corps sans vie d'un nouveau-né dans un sac plastique au quartier La Poudrière, au bord du mur l'aéroport Agostino Néto de Pointe-Noire et lancé l'alerte au service d'urgence de la Police. Une enquête pour tenter d'identifier les parents de l'enfant, ainsi que déterminer la date et la cause de sa mort aurait été ouverte.

Les enseignants volontaires menacent de débrayer

Estimant être oubliés par les pouvoirs publics en ce temps de crise sanitaire aigüe, les enseignants volontaires ont fini par exprimer leur colère. Ils ont organisé une manifestation de revendication la semaine passée à Brazzaville. Ils réclament le paiement de six mois d'arriérés de bourse et menacent d'abandonner les classes d'examen qu'ils tiennent pendant cette période exceptionnelle.

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

TRANSPORT FLUVIAL

Secteur en proie à d'énormes difficultés

La ministre du Plan, des transports, de l'aviation civile et de la marine marchande, Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, a tenu à mieux connaitre deux structures sous sa tutelle s'occupant du transport fluvial pour s'imprégner des nombreux problèmes existant dans ce secteur. Elle a visité successivement, jeudi 25 juin 2020 à Brazzaville, le Groupement d'intérêt économique pour le Service commun d'entretien des voies navigables (GIE-SCEVN), société regroupant deux Etats membres d'Afrique centrale, la République centrafricaine et le Congo, ainsi que la Société congolaise de transport fluvial (SOCOTRAF) issue de la dissolution des chantiers navals et transports fluviaux (CNTF).

Mme Ebouka-Babackas (au milieu) avec l'équipe dirigeante du GIE-SCEVN au port autonome de Brazzaville

Ces rencontres ont permis aux équipes dirigeantes et aux personnels de ces deux entités de faire leur diagnostic du fonctionnement relatif aux faiblesses causant les goulots d'étranglement et les atouts pour leur relance. Les deux tableaux présentés, non reluisants, ont donné l'occasion à la ministre de bien jauger les profondeurs des problèmes qui minent ces deux sociétés en vue d'apporter des solutions pour un avenir radieux.

La situation du Groupement d'intérêt économique pour le Service commun d'entretien des voies navigables a été présentée par le Centrafricain Alain Dekoïsset, le premier responsable avec qualité de coordonnateur. Il a pour adjoint, le Congolais Georges Issanga. Ce Groupement a été rendu fonctionnel en 2007 après la dissolution de l'Agence trans- équatoriale des communications (ATEC) et de l'Agence trans-congolaise des communications (ATC) au Congo et celle de l'Agence centrafricaine des communications fluviales (ACCF) en République centrafricaine. Le Groupement a pour missions la réalisation de services d'entretien des voies navigables. Il s'occupe du balisage permettant d'assurer la sécurité de la navigation sur les axes inter Etats, le dragage consistant à enlever l'ensablement, ainsi que le dérochement. Il mène des études hydrographiques sur l'évolution des eaux dans le bassin pour le compte des Etats et les tiers et le desnagage, une opération pour dégager tout ce qui est arbres et arbustes qui empêchent la navigation. Le Groupement entretient 600 km qui vont du confluent de l'Oubangui au fleuve Congo jusqu'à Bangui et à la bretelle de la Lobaye en R.C.A. avec 90 km. La liaison entre Brazzaville et Bangui est de 1195 km. Les interventions de la société sur le fleuve Congo sont ciblées sur des endroits spécifiques. Le GIE-SCEVN a en charge de l'entretien un peu plus de 2000 km des voies navigables. Le Groupement compte à ce jour 97 agents: 61 Congolais et 36 Centrafricains. Pour mener à bien ces missions, il faut des ressources financières et humaines. Ces ressources financières proviennent principalement des redevances fluviales grâce au fret et des subventions des Etats membres et des organismes internationaux. Malheureusement, certaines brigades ne sont plus opérationnelles à cause des absences de financement. Pour le coordonnateur, *«si nous tenons encore aujourd'hui c'est parce que les Etats membres ont sollicité des organismes internationaux, notamment à l'Union européenne la mise à disposition du GIE-SCEVN d'importants moyens matériels depuis le 3e FED (Fonds européen de développement) jusqu'au 10e FED. Malheureusement, le 11e FED ne nous a pas pris en compte. Nous avons d'énormes difficultés depuis 2013-2014. Nous avons aussi du mal à collecter la redevance fluviale et le manque des contributions des Etats membres»*. Le principal défi, c'est le maintien du GIE-SCEVN, a conclu le coordonnateur.

A la Société congolaise de transport fluvial (SOCOTRAF), l'exposé présenté a également déballé les obstacles inhérents au vieillissement du personnel non remplacé et au manque de budget. Cette société n'assure plus le transport des voyageurs et des marchandises parce qu'asphyxiée financièrement. Pourtant, elle dispose des équipements pour assurer ces missions. Alphonse Kani, le directeur général a exhorté la ministre à faire démarrer la société. *«Notre souhait le plus ardent est de voir la SOCOTRAF démarrer effectivement ses activités, afin de relancer le trafic passager et marchandise d'une façon régulière vers l'hinterland et la sous-région. Ceci a pour finalité la reconquête de la vocation de pays de transit»*.

En réponse aux doléances du GIE-SCEVN et à celles de la SOCOTRAF, la ministre a rassuré les deux équipes managériales et les personnels de ces entreprises de l'intérêt à marquer pour les voies d'eau intérieures et sur le fleuve Congo. Il y a une lueur d'espoir pour relever les défis identifiés, tout en soulignant qu'il interviendra un travail approfondi pour analyser l'étendue des problèmes posés, afin de trouver des solutions ensemble.

Après sa rencontre avec les équipes dirigeantes, Mme Ebouka-Bakackas a bouclé sa ronde par la prise de contact avec les travailleurs pour s'imprégner des réalités des conditions de travail et des équipements techniques dont disposent ces deux entreprises.

Philippe BANZ

LUTTE CONTRE LE CORONAVIRUS

WeCAPS participe à la protection contre la COVID-19 au Port autonome de Pointe-Noire

Initié par l'Union européenne et Expertise France, le projet Western and Central Africa Port Security (WeCAPS) qui a pour objet la sécurité et la sûreté des ports de l'Afrique de l'Ouest et du Centre adhère pleinement à la lutte du Gouvernement congolais contre la COVID-19. C'est ainsi qu'il a matérialisé cet engagement le 19 juin 2020 au Port autonome de Pointe-Noire (PAPN) avec la remise officielle de kits de protection. Séraphin Bhalat, le Directeur général du PAPN, et Christophe Girin, le représentant d'Expertise France, ont co-présidé la cérémonie de remise de ce don.

Christophe Girin remettant le don à Séraphin Bhalat

Le projet WeCAPS s'intéresse à la sécurité des hommes et des femmes travaillant au port. D'où la remise de ce don composé, entre autres, de thermomètres, de lunettes de protection, de dispositifs de protection respiratoire, afin de permettre à la Direction du PAPN de mener à bien ses activités et ses missions de sureté et de sécurité au sein du port. Ces matériels sont faits pour intégrer et renforcer les mesures barrières édictées par les autorités.

WeCAPS vise à améliorer la sécurité et la sureté de l'activité portuaire en Afrique de l'Ouest et du Centre. Pour cela, son équipe dirigeante mène des actions en soutien aux ports partenaires. Notamment la sensibilisation des acteurs, grâce à des outils de partage des connaissances et d'enseignement à distance; la rédaction d'un guide des bonnes pratiques au profit des autorités des ports et de personnels primo-intervenants. Cela permet de définir les procédures opérationnelles au sein du port et d'adopter les bons gestes face à un cas de contamination ou suspect; et, enfin, l'envoi sur place de kits et matériels de protection.

S'adressant au D.G et au personnel du port, Christoph Girin a dit: *«Grâce à vous, qui êtes les gardiens, la sentinelle assurant le respect des normes sanitaires des produits en provenance de l'extérieur, l'approvisionnement en marchandises du Congo-Brazzaville et des pays de la sous-région ne s'est jamais arrêté. Je voudrais vous remercier. Mais, dans le cadre de votre action, vous devriez aussi veiller à ce que les produits qui sortent du port ne présentent pas de danger pour vos concitoyens.»*

Après la remise du don

Avec la remise de ce lot de matériels de protection modernes et performants, le projet WeCAPS marque sa détermination à prendre part à la lutte contre la pandémie de COVID-19. Il permettra d'améliorer l'état sanitaire dans cette entité déterminante pour l'économie congolaise qu'est le port. Et partant, de relever le défi de la réduction ou de l'endiguement de l'impact de cette de maladie chez le personnel du port.

D'ailleurs, le directeur général du Port autonome de Pointe-Noire ne s'y est pas trompé: il a chaleureusement accueilli ce don de matériels qui vont sauver des vies et mieux lutter contre le Covid-19.

Madocie Déogratias MONGO

COMMUNE DE BRAZZAVILLE

Le transport urbain: parlons-en!

Les populations de la capitale avaient accueilli avec satisfaction l'arrivée et la mise en circulation des bus de la Société de transport public urbain (STPU) en 2018, dont le seul monopole revenait aux exploitants privés. C'était un ouf de soulagement, mais seulement voilà, les attentes des populations sont loin d'avoir été satisfaites. Elles continuent de subir un martyre qui ne dit pas son nom dans la mesure où il est très difficile de circuler convenablement dans le périmètre urbain de la ville. Pire, au sortir du confinement qui a duré 45 jours imposé par la crise sanitaire de la Covid-19, le transport public et privé à Brazzaville est toujours un casse-tête. Si déjà, avant le confinement, le transport public et privé posait d'énormes problèmes, pendant le déconfinement première et deuxième phases, on est comme dans un cauchemar.

Les difficultés de se faire embarquer dans un bus

Les minibus, taxis bus et les bus de la STPU communément appelés *«Mal à l'aise»* sont devenus rares dans le périmètre urbain de Brazzaville. Le prix de la course en taxis est passé de 1000 Fcfa et plus, selon les distances et les endroits. Les tarifs des minibus comme Hiace et Coaster ont doublé ou triplé de 150 à 250 FCfa voire 500 Fcfa par passager dans les axes Nganga-Lingolo, Mayanga, Sadelmi, Mouhoumi, La base, Total, Kintelé, Massengo, Nkombo, Ngamakosso, Talangaï, Moukondo. Cela au mépris des lois et règlements qui régissent ce secteur, et même des autorités municipales. Ce qui n'est rien d'autre qu'une augmentation maquillée du prix de transport par bus. La raison évoquée, c'est la limitation des passagers par le gouvernement, qui est un manque à gagner pour les propriétaires des bus. Pourtant, le prix du carburant à la pompe n'a pas augmenté. Les trajets habituels sont segmentés, morcelés en des segments dits de demi-terrains. Il faut par jour deux ou trois voire quatre bus pour partir des quartiers précités et atteindre le centre-ville, surtout pendant les heures de pointe. Au moment où les élèves en classes d'examen ont repris le chemin de l'école, la situation ne fait que s'aggraver. La rareté des *«mal à l'aise»* et des quelques rares bus qui circulent ne réponde pas à la demande des usagers. Depuis que le Gouvernement a pris la précaution de limiter les places assises dans les bus et taxis afin d'éviter la propagation du virus Covid-19, les populations n'en finissent pas avec les difficultés du jour au jour avec des demi terrains récurrents. Les taxis sont limités à trois passagers à bord, le chauffeur y compris; bus Hiace (dix passagers à bord, le chauffeur et le receveur y compris); bus Coaster (vingt passagers à bord, soit deux passagers par rangée); bus petits modèles de la STPU (trente passagers assis au maximum); bus grands modèles de la STPU (cinquante passagers assis au maximum). Les transporteurs se préoccupent plus du profit et peu du service public. Même en temps normal sans Covid-19, le transport est toujours difficile. Lorsqu'on le reproche aux chauffeurs de bus, ils rétorquent que les *«patrons»* leur exigent des recettes trop importantes.

Dieudonné Bantsimba, le nouveau locataire de la mairie centrale de Brazzaville entend tordre le cou à ces pratiques. Il l'avait fait savoir le 22 mai dernier, lors de son intronisation et de sa prise de fonction. Transport urbain, éclairage public, aménagement des voiries urbaines, restent son cheval de bataille. Mais cela fait un mois que cette promesse a été faite. En tout cas, le transport en commun et le calvaire des demi-terrains, le problème est loin d'être résolu dans la ville capitale.

Pascal BIOZI KIMINOU

RD CONGO

Vives tensions au sein de la coalition au pouvoir

Les coalitions gouvernementales Front commun pour le Congo (FCC) du président sortant Joseph Kabila Kabange et Cap pour le changement (CACH) de l'actuel président Félix Tshisekedi Tshilombo manifestent au grand jour leurs dissensions. L'émission en catimini à l'Assemblée nationale, par Célestin Tunda Ya Kasende (vice premier ministre, garde des Sceaux, en charge de la Justice, membre du FCC), de la proposition des lois Minaku et Sakata sur les réformes du système judiciaire, est l'une des causes qui exacerbent les dissensions.

L'alliance entre Joseph Kabila (à g.) et Félix Tshisekedi devenue ambigüe

Informé de la situation pendant le conseil des ministres du vendredi 26 juin, le Président de la République, visiblement mécontent, n'a pu terminer cette réunion. Selon l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), ces réformes constituent une entrave à la Constitution dans la séparation des pouvoirs traditionnels. Ce qui a valu à Célestin Tunda, samedi 27 juillet dernier, une brève interpellation par le procureur général près la Cour de Cassation de ce pays.

Après plusieurs heures de résistance, prétextant que son interpellation n'aurait de sens que si l'assemblée nationale venait à révoquer son immunité, par vote, il s'est finalement livré, peu avant 18 heures, heures locales, au moment où les policiers menaçaient de forcer l'entrée de sa résidence. D'autres s'apprêtaient déjà à escalader le mur. Il a été conduit au parquet général près la cour de cassation pour être entendu. Pour le moment, aucune charge n'a officiellement été révélée contre lui, mais ce que l'on sait, est que ce mandat a été délivré pour une procédure de flagrance.

Formellement, d'après une source judiciaire, le patron de la Justice pourrait être poursuivi pour «faux en écriture et usage de faux». Son interpellation serait liée à son initiative, qualifié de «personnelle», sur la transmission le 18 juin dernier, sans en avoir informé le Gouvernement et le président de la République, des observations sur les propositions de loi initiées par deux députés du FCC, la coalition de l'ex-président Joseph Kabila.

Cette interpellation a suscité indignation et colère chez certains caciques du FCC. «Pour interpeller un ministre, le parquet doit requérir l'avis de l'Assemblée nationale, rappelle Emmanuel Ramazani Shadary, le numéro un du Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie (PPRD) de Joseph Kabila. Où allons-nous dans ce pays? C'est pourquoi nous, le PPRD, nous avons l'impression qu'on veut instaurer une dictature plus forte que celle de Mobutu. Nos amis qui sont alliés avec nous, nous leur répétons aujourd'hui avec force, parce que tout le monde connaît la vérité sur ce qui s'est passé: s'ils ne veulent plus de la coalition, il faut aller tout droit vers la cohabitation et que le FCC gère la République. C'est le FCC qui sera responsable de ses actes devant le peuple», selon lui.

Le Premier ministre Sylvestre Ilunga Ilunkamba, dans une déclaration lue le dimanche matin du 28 juin par son porte-parole, a dénoncé une arrestation *«brutale et arbitraire»*. Il évoque une *«humiliation»* en *«violation des règles élémentaires d'un Etat de droit»*. Le Premier ministre est en colère contre le parquet général près la Cour de cassation. Il réclame une *«action disciplinaire»* à charge des magistrats qui ont procédé à l'arrestation arbitraire de Célestin Tunda. Il met également en cause les services de police et de sécurité, déclarant que leurs agissements doivent

Célestin Tunda Ya Kasende

se baser *«sur le strict respect de la Constitution et des lois de la République»*.

Des déclarations qu'encaisse le parti présidentiel, l'UDPS, qui s'abstiennent de tout commentaire, pour le moment. Mais, un des proches conseillers du Président de la République Adam Bombole a fulminé: *«Le Premier ministre n'a pas pouvoir d'instruire le président de la République pour injonctions au Conseil supérieur de la magistrature»*, selon ce soutien du président Tshisekedi. En le faisant, le chef du gouvernement *«a commis une faute lourde sur le fond et la forme»*, estime-t-il. A rappeler que Célestin Tunda Ya Kasende, haute personnalité du pays, a été interpellé au lendemain d'une révélation sur sa correspondance du 18 juin et par laquelle il transmettait au bureau de l'Assemblée nationale, sans l'avis du président Félix Tshisekedi ni du gouvernement, des observations favorables aux controversées propositions de loi sur la réforme judiciaire.

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

TCHAD

Idriss Deby désormais maréchal

Le Président Deby a été élevé vendredi dernier au titre de maréchal par l'Assemblée nationale, qui a voulu récompenser son combat contre le terrorisme. Jusque-là général d'armée de son pays, le chef de l'Etat tchadien *«est élevé à la dignité de maréchal du Tchad pour service rendu à la Nation et les nombreuses victoires militaires remportées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays»,* a indiqué le président de l'Assemblée nationale, Haroun Kabadi.

Idriss Deby Itno sur le terrain avec ses troupes

Idriss Deby Itno avait piloté, fin mars, la riposte de l'armée après une attaque du groupe djihadiste Boko Haram contre une base tchadienne. Près de 100 soldats tchadiens avaient été tués lors de cet assaut terroriste.

Le Mouvement patriotique du Salut (MPS) au pouvoir estime que le Président tchadien *«mérite bien une telle consécration, au regard de ses valeurs incontestables d'homme d'Etat»*. Agé de 68 ans, c'est depuis près de 30 ans qu'Idriss Deby Itno est arrivé au pouvoir, par les armes.

Azer ZATABULI

BURUNDI

Pierre Nkurunziza a été inhumé à Gitega

L'ancien Président Pierre Nkurunziza, décédé le 8 juin a été inhumé vendredi dernier dans le centre du pays, lors d'une cérémonie d'hommage national. Ses funérailles ont eu lieu à Gitega, ville du Burundi. Mort à l'âge de 55 ans d'un arrêt cardiaque, selon les autorités, la cérémonie funéraire de l'ex-chef de l'Etat était dirigée par le nouveau Président Evariste Ndayishimiye, qui a rendu un vibrant hommage à son prédécesseur.

Le cercueil de l'ancien Président porté par ses ex-collaborateurs

L'actuel Président burundais a affirmé que «le Burundi a perdu un père, un ami, un sauveur et un chef d'Etat sans avoir eu le temps de l'accompagner. Si Dieu nous avait donné le choix, ce n'est pas vous qui serait parti», a déclaré le nouvel homme fort de Bujumbura, la voix pleine de sanglots.

Pierre Nkurunziza était au pouvoir depuis 2005, son mandat devait s'achever en août prochain. Les circonstances de sa mort, en pleine épidémie de coronavirus (COVID-19) dans le pays, avait soulevé des doutes sur la cause réelle de son décès. Ancien chef rebelle devenu Président, celui qui s'était guide suprême du Burundi ne croyait pas à la maladie qui a ravagé le monde et n'avait imposé aucune mesure pour freiner sa propagation dans son pays.

Thomas Julien BOUEMBOU

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE
Notaire à Pointe-Noire
1, Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO
Vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison, Immeuble MORIJA,
1er étage, Centre-ville
B.P.: 1431; Tél.: 22 294 13 34/05 736 64 64
République du Congo

INSERTION LEGALE
«PAP ENERGY» SARL

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
Au capital social de Francs CFA: Un Million (1 000 000)
Siège social: 1, angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO Vers le Rond-Point Mess Mixte de Garnison, Immeuble MORIJA, 1er étage – B.P.: 1431
RCCM: CG-PNR-01-2020-B12-00024
POINTE-NOIRE
REPUBLIQUE DU CONGO

Il appert d'un acte authentique reçu par le Notaire soussigné, le 17 février 2020, enregistré à Pointe-Noire, le 18 juillet 2020, folio 034/23, n°1392, la création d'une société ayant les caractéristiques suivantes:

FORME: Société à Responsabilité Limitée (SARL);

OBJET: La société a pour objet, tant en République du Congo qu'à l'étranger:
- Service pétrolier;
- Service d'énergie;
- Prestations diverses,

Et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes ;

DENOMINATION: «PAP ENERGY» SARL;

SIEGE SOCIAL: Le siège social est établi à Pointe-Noire, 1 angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO, vers le Rond-Point Mess Mixte de Garnison, Immeuble MORIJA, 1er étage;

DUREE: 99 ans, à compter de son immatriculation au R.C.C.M.;

GERANCE: Monsieur Proudet Gerbault MAYOLA est nommé en qualité de gérant de la société pour une durée de quatre (4) ans;

R.C.C.M.: CG-PNR-2020-B12-00024 ;

FORMALITE LEGALE: Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 06 mars 2020, sous le numéro CG-PNR-01-2020-M-00066.

Fait à Pointe-Noire, le 24 juin 2020.

Pour avis,

Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE, Notaire.

DIOCÈSE DE KINKALA

Ordonné Evêque, Mgr Ildevert Mathurin Mouanga a pris possession canonique de son siège

Kinkala, chef-lieu du département du Pool a vécu un événement exceptionnel dimanche 28 juin 2020. L'ordination épiscopale et la prise de possession canonique de Mgr Ildevert Mathurin Mouanga, nouvel évêque diocésain de Kinkala nommé le 5 mars dernier par le Pape François en remplacement de Mgr Louis Portella Mbuyu, admis à la retraite conformément au Canon 401 du Code de droit canonique.

Présidée par Mgr Louis Portella Mbuyu, premier évêque émérite de Kinkala, et consécrateur principal, l'eucharistie a été concélébrée par NN.SS. Francisco Escalante Molina, nonce apostolique au Congo et au Gabon, 1er co-consécrateur; Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville, 2e co-consécrateur; Daniel Mizonzo, évêque de Nkayi, président de la Conférence épiscopale du Congo, (CEC); Victor Abagna Mossa, archevêque d'Owando, vice-président de la CEC; Yves Marie Monot, évêque de Ouesso; Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque coadjuteur de Brazzaville et administrateur apostolique de Dolisie; Daniel Franck Nzika, évêque d'Impfondo; les abbés Brice Armand Ibombo, secrétaire général de la CEC, Lambert Kionga, secrétaire général adjoint et gestionnaire de la CEC; Guy Noël Okamba, recteur du Grand séminaire de philosophie Mgr Georges Firmin Singha; Antonio Mabiala, secrétaire général de l'Association des Conférences épiscopales de la région de l'Afrique centrale (ACERAC), ainsi que les vicaires généraux.

Malgré la pandémie de la Covid-19, les chrétiens ont fait le déplacement du stade municipal de Kinkala et le faible taux de mobilisation s'est justifié par le nombre de personnes limité pour vivre cet événement. Ils étaient venus de Brazzaville, Madzia, Kinkala, des villages environnants, et des différents diocèses du pays, toujours dans le strict respect du port obligatoire du masque et l'observation de la distanciation pour assister à la consécration du nouvel évêque qui vient agrandir l'épiscopat congolais.

Il est 11 heures lorsque la procession partie de la tribune officielle du stade municipal, a atteint le centre du terrain de football où était installé l'autel de la messe, ponctuée de la danse des Elisa, sous l'animation liturgique de la Schola populaire et de la chorale Sainte Monique de la cathédrale qui porte son nom fusionnée avec la chorale Telema Mfumu de la paroisse Sainte Jeanne d'Arc de Madzia, d'où est originaire l'actuel évêque de Kinkala.

Le nouvel évêque en procession a été entouré de deux prêtres, conscient de la délicatesse de la mission à lui confiée par le Pape François. C'était une cérémonie émouvante et exceptionnelle en ce 13e dimanche du temps ordinaire de l'année liturgique A. Les prêtres venus de tous les diocèses du Congo, n'ont pas voulu manquer cet événement par leur mobilisation remarquable, chacun avec son masque.

Du côté des autorités politico-administratives et militaires locales on a noté la présence du préfet du département du Pool, Georges Kilebe, du président du Conseil départemental, du sous-préfet et de l'administrateur-maire de la communauté urbaine de Kinkala.

Il y avait aussi la présence de trois membres du gouvernement: Arlette Soudan Nonault du Tourisme et de l'environnement; Rosalie Matondo de l'Economie forestière et Anatole Collinet Makosso de l'Enseignement primaire et secondaire, ainsi que du commissaire à la réinsertion des ex-combattants, Landry Kolelas et des parlementaires.

Mgr Ildevert Mathurin Mouanga

Après le mot de bienvenu par Mgr Louis Portella Mbuyu, le tour est revenu à l'abbé Félix Maboundou, doyen du collège des consulteurs du diocèse de Kinkala, de faire la présentation de l'élu du jour. Puis est venue la lecture de la Bulle de nomination par Mgr Victor Abagna Mossa, rendu publique en latin, en présence de Mgr Louis Portella Mbuyu, consécrateur principal, célébrant du jour, heureux de passer le témoin à un jeune confrère qui était, il y a peu, recteur du grand séminaire de théologie cardinal Emile Biayenda,

Les prêtres en procession d'entrée

L'homélie a été donnée par Mgr Louis Portella Mbuyu qui a mis en exergue la mission du Saint-Esprit dans la vie de l'homme. *«C'est dans l'Esprit Saint que Jésus fut conduit au désert et par l'Esprit Saint qu'il fut conduit en Galilée. Jésus est le consacré par excellence et le prophète du temps nouveau par son être et sa vie de prêtre de la nouvelle alliance. Ce n'est plus le sacrifice qui s'est offert, mais c'est lui-même. Il est le roi qui est venu servir et non pas pour être servi. Le collège des douze, le collège des apôtres qu'il a constitué et confié ses missions: Allez de toutes les nations, baptisez-le au nom du père et du fils et du Saint-Esprit. Et moi je suis avec vous, tous les jours jusqu'à la fin des temps. Ceci est un message fort, car il est prêtre, prophète et roi.»* Le prédicateur a fait la genèse et rappelé la signification du geste de l'imposition des mains au cours duquel il a transmis l'ordination épiscopale au nouvel évêque de Kinkala. *«C'est dans le geste de l'imposition des mains que réside le pouvoir de l'évêque. Par l'évêque, le Seigneur continue de gouverner, de sanctifier et d'enseigner. Si vous garder mon commandement, vous demeurez dans mon amour, dit Jésus. C'est un véritable amour du Christ qui marque la vie de l'évêque pour gouverner son peuple. L'évêque est appelé à faire de la maison de Dieu, son champ de charité et de communion. Il est le pasteur d'une portion du peuple de Dieu qui est à Kinkala, ce département qui a longtemps souffert. Un bon pasteur est celui qui est venu pour servir et donner sa vie pour ses brebis».*

Le nouvel évêque entouré du nonce apostolique et de ses confrères membres de la CEC

Les membres de la Scholas populaire de la cathédrale Sainte Monique

Grande émotion et prière fervente lorsque Mgr Louis Portella Mbuyu qui, jusque-là avait la charge de cette portion du peuple de Dieu qu'il a dirigée pendant 19 ans, a fait porter l'anneau, la calotte, la mitre, remis l'évangéliaire et la crosse au nouvel évêque: *«Acceptez-vous la charge que nous ont transmise les apôtres et que nous allons vous transmettre par l'imposition des mains? Oui, je l'accepte par la grâce de Dieu, a répondu le nouvel évêque. «Recevez l'Evangile, prêchez la parole de Dieu avec une grande patience et le souci d'instruire», «Recevez cet anneau, signe de fidélité, garder dans la pureté de la foi l'épouse de Dieu, la Sainte Eglise», «Recevez la mitre que brille en vous l'éclat de la Sainteté pour que vous puissiez recevoir l'impérissable couronne de gloire, lorsque paraîtra le chef des pasteurs», «Recevez le bâton du pasteur, signe de votre charge, prenez soin de tout le troupeau du Seigneur, dans lequel l'Esprit-Saint vous a établi comme évêque pour gouverner l'Eglise de Dieu».*

A travers ses insignes distinctifs, cela a montré que Mgr Ildevert Mathurin Mouanga a vraiment pris possession de son siège épiscopal.

Après ce rite, Mgr Louis Portella Mbuyu a quitté son siège épiscopal et installé Mgr Ildevert Mathurin Mouanga sur la cathèdre pour toute la durée de la messe.

Mgr Ildevert Mathurin Mouanga et Mgr Daniel Nzika faisant le tour du stade

Après la prise de possession canonique du siège par le nouvel évêque, s'en sont suivies les obédiences des membres du clergé diocésain au nouvel évêque. C'est l'abbé Albert Nkoumbou, *«Ya Sourire»*, doyen du clergé diocésain, qui a été le premier à présenter ses civilités. Les religieux et religieuses se sont faits représentés.

A la fin de la cérémonie, Mgr Louis Portella Mbuyu a prononcé une allocution dans laquelle, il a remercié le Saint Père pour avoir porté son choix sur un confrère qui vient agrandir l'épiscopat congolais. Il a pris congé du peuple de Dieu qu'il a tant aimé. Une page de l'histoire est tournée et une nouvelle s'ouvre. Bienvenu à Mgr Ildevert Mathurin Mouanga et fructueux ministère!

Mgr Daniel Mizonzo a prononcé une allocution très émouvante: *«L'ordination d'un évêque est toujours un événement heureux et joyeux.» «Le nouvel évêque doit créer un climat de confiance avec ses collaborateurs, avec les fidèles laïcs du Christ. La porte de l'évêché doit demeurer ouverte pour accueillir les collaborateurs. Nous sommes très heureux de vous accueillir en notre sein, la Conférence épiscopale. Merci à Mgr Louis Portella Mbuyu pour tout le travail pastoral abattu dans ce diocèse et au sein de la Conférence épiscopale du Congo. Et pour tous les services rendus et à rendre à l'Eglise du Congo. Je souhaite que vous puissiez continuer à suivre les travaux de construction de l'Université catholique du Congo, installée dans le diocèse de Pointe-Noire.»*

Mgr Francisco Escalante Molina a fait savoir au nouvel évêque que le Seigneur l'assistera dans sa nouvelle charge, sous la protection du Saint-Esprit et de la mère du ciel, la Vierge Marie. Il faut reconstruire Kinkala meurtri pendant de longues années.

Depuis sa prise de possession canonique le 16 octobre 2001, Mgr Louis Portella Mbuyu s'est évertué à ramener la confiance dans ce département du Pool.

Mgr Ildevert Mathurin Mouanga qui a choisi comme parole de vie: *«Combats le bon combat de la foi»* (Certa bonum Cetamen fidei) 1Tim. 6-12, a rappelé aux Clercs de ce diocèse que *«les défis à relever sont nombreux dans notre pays et dans notre Eglise et qu'il va falloir que chacun puisse mettre la main à la pâte»*. Avant la bénédiction finale, une cérémonie traditionnelle a été organisée par les sages de la localité, question de confier toutes les actions pastorales du nouvel évêque entre les mains du Bon Dieu, des mânes, des ancêtres du terroir.

Après quatre heures de messe, c'est à 15 heures que Mgr Ildevert Mathurin Mouanga a béni la foule et les autorités présentes, après avoir fait le tour du stade, à bord d'un véhicule.

Gislain Wilfrid BOUMBA
et Pascal BIOZI KIMINOU
(De retour de Kinkala)

CONFERENCE EPISCOPALE DU CONGO

Bientôt la session pastorale des Evêques

Initialement prévue pour la dernière décade du mois d'avril dernier, la Session pastorale des Evêques du Congo aura lieu du mardi 30 juin au vendredi 3 juillet 2020, au Centre interdiocésain des œuvres (CIO), à Brazzaville. Elle fait partie des trois rendez-vous ordinaires de la Conférence épiscopale du Congo (CEC) avec la retraite spirituelle des Évêques et l'Assemblée plénière. A cette occasion les Evêques écoutent les rapports des différentes commissions épiscopales sur ce qui a été fait et réalisé au cours de l'année pastorale précédente. C'est pourquoi elle s'institue comme la «plénière des Commissions Episcopales», afin que l'Assemblée plénière soit consacrée uniquement au thème choisi.

La 49e Assemblée plénière prévue du 12 au 19 octobre 2020 aura pour thème: «La formation sacerdotale».

Dans le cadre de l'application des mesures barrières, le secrétaire général de la Conférence épiscopale du Congo (CEC) prie chaque commission de se faire représenter par un membre.

ILS ONT DIT:

Anatole Collinet Makosso, ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation

«Je vois comment la population du département du Pool ou du diocèse de Kinkala est en joie d'accueillir un nouvel évêque. C'est toujours un bonheur pour le peuple chré-

tien d'accueillir un nouveau pasteur. Le transfert des charges entre les pasteurs est un moment important dans la vie des chrétiens. Assister au départ de Mgr Portella qui est arrivé à la fin de sa charge épiscopale et qui est resté ici à Kinkala pendant près de 20 ans est aussi un grand moment de célébration pour ces fidèles. Ce n'est pas souvent, ce n'est pas fréquent qu'on assiste à un transfert des charges de cette manière entre des évêques. Je souhaite une très riche bénédiction à l'évêque Ildevert Mouanga; souhaiter que le Seigneur puisse continuer à agir sur lui pour conduire le peuple, parce que rien ne peut se faire sans la bénédiction du Seigneur. Donc qu'il puisse conduire ce peuple de Kinkala en cette période difficile où le monde entier traverse une crise multidimensionnelle, la crise sanitaire. Que toute la grâce lui soit donnée de la part de Dieu notre Père pour qu'il puisse bien conduire sa mission»!

Rosalie Matondo, ministre de l'Economie forestière

«C'est une joie pour nous! Vous savez, un évêque de plus pour le Congo et pour le Pool c'est important pour la vie sociale de notre pays. Le combat d'un évêque ou la parole d'un évêque, c'est la parole d'unité. Et je crois que dans le département du Pool nous avons beaucoup besoin de cette parole d'uni-

té, de cette parole de paix. C'est une chance pour nous que le Pape puisse nommer un nouvel évêque pour notre département, et pour notre pays aussi. Donc, nous voulons le soutenir dans la prière pour que nous aussi nous puissions bénéficier de ses prières pour, non seulement le département du Pool, mais pour tout le Congo. Pour nous c'est une grande joie».

***

Arlette Soudan Nonault, ministre du Tourisme, de l'environnement et du développement durable

«C'est un grand moment! Moi je suis une laïque très engagée à l'Eglise catholique. Notre Etat est un Etat laïque mais je pense qu'il nous faut aujourd'hui impliquer le spirituel dans le politique parce qu'il n'y a pas de politique sans spiritualité incarnée. Je salue vraiment la nomination par le Pape de l'évêque Ildevert Mouanga dans ce département du Pool. Nous sommes en train d'aller sur le chemin des

élections. Vous savez, le peuple chrétien, le peuple catholique est une grande famille, de grands citoyens que nous sommes. Et nous avons besoin de toutes ces énergies spirituelles pour apaiser et consolider constamment, comme le dit le Chef de l'Etat cet édifice de paix qui nous emmènera inexorablement vers le chemin du développement».

***

Georges Kilebe, préfet du Pool

«C'est un grand événement! Mais il fallait s'y attendre puisque Mgr Louis Portella Mbuyu a atteint l'âge de son retrait. Le nouvel évêque a son boulot, moi j'ai le

mien. Il y a toujours quelque chose de commun que nous avons, ce sont les citoyens. Donc nous allons fédérer les énergies pour consolider la paix dans le Pool et prendre le train du développement».

***

Hubert Bemba-Milandou, directeur de cabinet représentant le Président de l'Assemblée nationale

«Je représente l'honorable Isidore Mvouba, Président de l'Assemblée nationale à cette cérémonie d'ordination de Mgr Ildevert Mathurin Mouanga. Je suis accompagné de nombreux de ses collaborateurs et nous sommes très heureux d'avoir assisté à cette ordination épiscopale. Au plan diocésain, c'est le troisième évêque de Kinkala.

Au cours de la cérémonie qui a été très riche en symboles, nous avons assisté à des moments particuliers. Ce diocèse a besoin de paix. Que le diocèse de Kinkala puisse intégrer de manière effective la dynamique de développement et d'intégration dans ce Congo qui se transforme aussi bien dans le cadre de la paix que du développement au niveau national! Que le Pool intègre la nation congolaise»!

Propos recueillis à Kinkala par
Aristide Ghislain NGOUMA
et
Gislain Wilfrid BOUMBA

SOLIDARITÉ ET CHARITÉ CHRÉTIENNE

Un élan de cœur à l'endroit des veuves et orphelins du ministère de la Défense nationale

Dans le cadre des festivités marquant le 59e anniversaire de la création des Forces armées congolaises et de la Gendarmerie nationale, le ministère de la Défense nationale a procédé à la remise des kits de vivres, comprenant des denrées représentant une alimentation de huit jours et une aide sociale, à un échantillon ciblé constitué de cent familles réparties en quatre groupes de vingt-cinq des veuves et orphelins, pour obéir aux mesures imposées par les autorités sanitaires. C'était le dimanche 21 juin 2020, au Cercle mess des officiers à Brazzaville, sous la houlette du général de brigade Jean-Baptiste Gnakolo, commandant de la zone militaire de défense n° 9, commandant la 40e brigade d'infanterie.

Le général Jean-Baptiste Gnakolo remettant le don à un bénéficiaire

Cette activité a dit le commissaire-colonel Alain Mboungou-Nzambi, directeur de la fonction militaire et de l'action sociale du ministère de la Défense nationale, participe à la volonté du commandement de renouveler son devoir de mémoire vis-à-vis des personnels qui, pour des raisons de service commandé ou de maladie ont été arrachés à la vie, en laissant veuves et orphelins. *«Aussi, en implorant la miséricorde du Très Haut, la paix et le repos de leurs âmes, une distribution des kits alimentaires à l'endroit de ceux ou celles qui ont vu leurs pères ou leurs maris se séparer d'eux contre leur gré, est organisée. La rencontre de ce matin rentre dans les cadre des actions civilo-militaires, elle est une activité prescrite par monsieur le ministre de la Défense nationale, pour soutenir la population la plus vulnérable des ressortissants du ministère de la Défense nationale, et de maintenir le lien qui existera toujours en dépit des aléas et des contraintes socio-économiques entre le commandement, les éléments de la Force publique et les familles de nos frères décédés»*, a-t-il souligné.

Pour le général Jean-Baptiste Gnakolo, ce moment se veut être inscrit dans le souvenir de ce que furent les vies de nos frères d'armes décédés à nos côtés, au nom du métier des armes. *«La perte d'un être cher, pilier de la famille, ne peut être remplacée par une pléthore d'actes d'assistance, autant nous ne pouvons, rater l'occasion de reconnaître, ici devant vous, leur franc engagement au service de l'Etat, donc de la nation. Cet élan de cœur, ici manifesté, est une manière de vous dire à vous, veuves et enfants, que nous ne les avons pas oubliés. Puisque parmi eux, certains ont payé le prix le plus lourd, afin de protéger les institutions de la République, en sacrifiant leurs vies. En ce jour de souvenir, daignez recevoir de nos mains, au nom du commandement, ces présents symboliques qui matérialisent, à nouveau, le lien indéfectible qui nous unit dans la fraternité. Puissiez-vous y voir la preuve que nous demeurons à vos côtés même en ces temps rendus encore plus difficiles par cet ennemi quasi invisible et redoutable qui nous appelle à plus de vigilance et d'observation des mesures barrières, le COVID-19. Soyez rassurés que les portes de nos structures vous seront toujours ouvertes»*, a-t-il fait savoir.

Emu par la remise de ces kits, les familles présentes, parmi lesquelles, pouvaient se faire distinguer des chrétiens, ont dans l'ensemble, remercié monsieur le ministre de la Défense nationale et le commandement, pour cet effort de soutien dans ces temps difficiles.

Boris B.

CÔTE D'IVOIRE

Ordinations diaconales chez les jésuites

A la messe d'ordination diaconale qu'il a présidée samedi 13 juin 2020 à la chapelle de l'Institut de théologie de la Compagnie de Jésus, (ITCJ), d'Abidjan, Mgr Jean Salomom Lézoutié a exhorté les quatorze scolastiques jésuites de la Conférence des Jésuites d'Afrique et de Madagascar à la fidélité, la prière et «la radicalité de vie du serviteur de Dieu».

Ordination diaconale à l'ITCJ de Côte d'Ivoire

En raison des mesures d'urgence et de sécurité sanitaire mises en place par le gouvernement ivoirien en cette période de crise du Coronavirus, la cérémonie d'ordination diaconale des quatorze scolastiques jésuites a eu lieu en présence d'une cinquantaine de Jésuites de la zone du Grand Abidjan portant des masques faciaux, et autres équipements de protection. Les parents, amis et connaissances l'ont vécue en direct sur la page Facebook de l'Institut de Théologie de la Compagnie de Jésus (ITCJ), sis à Abidjan Cocody, lieu où s'est déroulée cette cérémonie.

Dans son homélie, et s'adressant aux ordinands, l'évêque du diocèse de Yopougon les a appelés à vivre «la radicalité de vie du serviteur de Dieu. Si c'est oui, dites oui, si c'est non, dites non». Mais cette radicalité doit être emprunte de «diplomatie» dans son agir, et aider le prochain à se construire, a précisé Mgr Lézoutié en les encourageant à être des hommes d'une grande franchise.

Poursuivant son homélie, l'évêque s'est arrêté sur la vie de saint Antoine de Padoue, célébré le 13 juin, jour de cette ordination diaconale. Il a rappelé: «Antoine de Padoue était un professeur extraordinaire et un prédicateur de la Parole de Dieu; il était sans égal quand il s'agissait de consoler et de réconforter le peuple de Dieu». De ce fait, Mgr Lézoutié a exhorté les nouveaux diacres à suivre son exemple dans la prédication de la parole et dans la consolation des âmes. Un autre aspect sur lequel l'évêque de Yopougon a insisté, est le riche héritage spirituel des Jésuites auquel il a demandé implicitement aux nouveaux ordonnés de continuer à s'abreuver pour donner du sens à leur ministère. «Sainte Thérèse d'Avilla admirait les Jésuites pour la qualité de leur direction spirituelle» a-t-il confié.

Avant de conclure son homélie, Mgr Jean Salomon Lézoutié a livré aux élus du jour ce qu'il souhaite de tout cœur pour eux: «Je vous invite à être fidèle à la prière du Bréviaire qui nous met en communion à des heures précises avec toute l'Eglise pour implorer la miséricorde et tous les bienfaits spirituels en faveur de l'Eglise et de l'humanité».

G.W.B

CARNET ROSE

La famille d'Aristide Ghislain NGOUMA s'est agrandie depuis trois mois, avec la naissance de Christy Dieldicia NGOUMA, le 1er avril 2020, à 11h48'. L'enfant de sexe féminin a vu le jour à l'hôpital Mère-enfant Blanche Gomes de Brazzaville. Depuis sa venue au monde, le bébé se porte à merveille ainsi que sa mère.

Dieu est bon!

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Avis d'appel d'offres - sans pré-qualification

Avis d'appel d'offres national

n°AON T-001-MDN-CGMP/2020.

1. Le ministère de la défense nationale dans le cadre de son budget volet investissement a obtenu de l'Etat congolais des fonds, afin de financer la réhabilitation de certaines infrastructures et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché T001-MDN-CGMP/2020 : réfection du bâtiment dortoir BA 03/20.
2. Le ministère de la défense nationale sollicite des offres sous pli-fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour l'exécution des travaux.
3. La passation de marché sera conduite par appel d'offres ouvert tel que défini dans le code des marchés publics et ouvert à tous les candidats éligibles.
4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations à la cellule de gestion des marchés publics du ministère de la défense : auprès du secrétariat permanent de la cellule de gestion des marchés publics, sis au siège du cabinet du ministère de la défense nationale, boulevard Dénis Sassou Nguesso et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus du lundi au vendredi de 8h 00 à 14h 00.
5. Les exigences en matière de qualification sont indiquées dans les données particulières de l'appel d'offres.
6. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-après Ministère de la défense nationale, secrétariat permanent de la cellule de gestion des marchés publics, (Rez-de-chaussée du bâtiment abritant la direction centrale de la justice militaire) contre un paiement en espèces de cent mille (100 000) francs CFA, le document d'appel d'offres sera adressé en version électronique.
7. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : Ministère de la défense nationale (secrétariat permanent de la cellule de gestion des marchés public) au plus tard le 20 juillet 2020 à 13 heures 30 minutes, les offres remises en retard ne seront pas acceptées.
Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats choisis à l'adresse ci-après : dans la salle de conférence du ministère de la défense nationale à 13 heures 30 minutes.
8. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 120 jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le

Pour le ministre de la défense nationale,
Personne responsable des marchés publics,
Par ordre, le directeur de cabinet,

Commissaire Colonel (ER)
Albert Stève GANVALA

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Avis d'appel d'offres - sans pré-qualification

Avis d'appel d'offres national

n°AON T-002-MDN-CGMP/2020.

1. Le ministère de la défense nationale dans le cadre de son budget volet investissement a obtenu de l'Etat congolais des fonds, afin de financer la réhabilitation de certaines infrastructures et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché T002-MDN-CGMP/2020 : construction du Mess et réfectoire de la DGE.
2. Le ministère de la défense nationale sollicite des offres sous pli-fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour l'exécution des travaux.
3. La passation de marché sera conduite par appel d'offres ouvert tel que défini dans le code des marchés publics et ouvert à tous les candidats éligibles.
4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations à la cellule de gestion des marchés publics du ministère de la défense : auprès du secrétariat permanent de la cellule de gestion des marchés publics, sis au siège du cabinet du ministère de la défense nationale, boulevard Dénis Sassou Nguesso et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus du lundi au vendredi de 8h 00 à 14h 00.
5. Les exigences en matière de qualification sont indiquées dans les données particulières de l'appel d'offres.
6.Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-après Ministère de la défense nationale, secrétariat permanent de la cellule de gestion des marchés publics, (Rez-de-chaussée du bâtiment abritant la direction centrale de la justice militaire) contre un paiement en espèces de cent mille (100 000) francs CFA, le document d'appel d'offres sera adressé en version électronique.
7. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : Ministère de la défense nationale (secrétariat permanent de la cellule de gestion des marchés public) au plus tard le 20 juillet 2020 à 13 heures 30 minutes, les offres remises en retard ne seront pas acceptées.
Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats choisis à l'adresse ci-après : dans la salle de conférence du ministère de la défense nationale à 13 heures 30 minutes.
8. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 120 jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le

Pour le ministre de la défense nationale,
Personne responsable des marchés publics,
Par ordre, le directeur de cabinet,

Commissaire Colonel (ER)
Albert Stève GANVALA

PROTECTION INTERNATIONALE

Les agents de la police judiciaire ont renforcé leurs capacités

Une trentaine d'agents de la police judiciaire de différents commissariats de Brazzaville ont, au cours d'une formation le 22 juin 2020 à Brazzaville, renforcé leurs capacités en matière de protection internationale en République du Congo pour une meilleure opérationnalité de leurs missions.

La formation sur le droit international a fort intéressé ...

Pendant près d'une demi-journée, les bénéficiaires de cette formation organisée par le HCR, ont suivi quatre communications assorties d'échanges: la protection internationale et mandat du HCR au Congo; la détermination du statut des réfugiés; les Droits et obligations des réfugiés et la présentation du Comité national d'assistance aux réfugiés (CNAR).Davy Ngoyi, assistant juridique au CNAR, présentant sa structure, a défini l'asile comme un acte humanitaire relevant de la souveraineté de l'Etat. La protection des réfugiés incombe en premier lieu à l'Etat d'accueil, qui est le premier responsable de la protection des réfugiés. Le HCR, de par son mandat, collabore avec les Etats en vue de les appuyer dans la mise en œuvre du Droit international. «Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher et de bénéficier de l'asile dans d'autres pays», dispose l'article 14 de la Déclaration universelle des Droits de l'homme. La République du Congo, a-t-il rappelé, est signataire de la Convention de Genève de 1951 relative au Droit des réfugiés et celle de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) de 1969, régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique.

Le CNAR est un organe interministériel, un organe technique, crée par décret n° 99.310 du 31 décembre 1999. Il assiste le Gouvernement en matière d'assistance aux réfugiés et demandeurs d'asile, en application des Conventions de Genève et de l'OUA. Il délivre plusieurs documents parmi lesquels l'autorisation provisoire de séjour (APS), qui tient lieu de titre de séjour. Il est délivré au demandeur principal ainsi qu'à tous les membres de sa famille ayant atteint la majorité. Sa validité est de six mois renouvelable.

Suivant son mandat, le HCR a deux fonctions principales: la protection internationale des réfugiés et la recherche de solutions durables aux problèmes de ces derniers.

La détermination du statut de réfugié est assujettie à un processus capital permettant d'aider les réfugiés à concrétiser leurs droits en vertu du Droit international. Les réfugiés, dans leurs obligations, sont interdits de mener des activités subversives contre un Etat membre de l'OUA, actuelle Union africaine (UA). Dans l'Etat contractant où il a sa residence habituelle, le refugié jouira du même traitement qu'un ressortissant en ce qui concerne l'accès aux tribunaux y compris l'assistance judiciaire.

... les participants

Estimant la formation importante pour sa carrière, la brigadier Betty Atipo Elenga, évoluant à la direction centrale de la police judiciaire, a affirmé que les échanges qui ont suivi les différentes communications ont permis de connaître les Droits et obligations des réfugiés, ce qui n'était pas le cas avant. «Nous ne considérions pas les réfugiés comme des citoyens égaux aux nationaux. Au sortir de cette formation, nous savons maintenant qu'ils jouissent des mêmes droits que moi qui suis Congolaise», a-t-elle avoué. Un autre participant qui a requis l'anonymat pense que cette formation ouvre une série des rencontres avec le HCR, pour leur permettre d'être à la hauteur de leurs missions.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

Santé

Pour rester en bonne santé, il suffit souvent de bien utiliser les produits qui nous entourent. Manger des pommes régulièrement serait par exemple une excellente idée.

La pomme régule les problèmes de transit

La pomme est un fruit riche en fibres, qui facilitent le transit intestinal et réduisent le risque de constipation. Pour cela, il faut la manger crue avec la peau. En cas de diarrhées, en revanche, pelez votre pomme. Elle aura alors un effet radical. La pectine qu'elle contient est une fibre soluble qui peut en effet retenir jusqu'à 20 fois son volume d'eau.

SANTE

Un centre de chirurgie ambulatoire à Pointe-Noire!

Ancien chef des services chirurgicaux de l'hôpital A. Sicé de Pointe-Noire, diplômé de médecine aéronautique et membre de l'Association française de chirurgie (AFC), le Dr Roger Daniel Dykoka-Ngolo, chirurgien généraliste, vient d'ouvrir au centre-ville, dans le premier arrondissement, Lumumba, un cabinet de soins médicaux dénommé ''Centre Ponténégrin Raoul de chirurgie ambulatoire'', dans le dessein d'élargir les offres de soins de santé. Interrogé à propos, le Docteur a édifié les populations de Pointe-Noire et des environs sur la chirurgie ambulatoire et les raisons qui l'ont poussé à créer ce centre.

Docteur, Qu'est-ce que la chirurgie ambulatoire?

**La chirurgie ambulatoire est une chirurgie programmée ou d'urgence dont les gestes sont réalisés dans des conditions techniques nécessitant impérativement: un bloc opératoire, une anesthésie de mode variable, une surveillance postopératoire rigoureuse qui permet la sortie sans risque majoré du patient le jour même de son intervention. C'est ce qu'on appelle *«soins chirurgicaux en ambulatoire»*

Qu'est-ce qui vous a motivé à créer ce centre de chirurgie ambulatoire?

**La chirurgie ambulatoire est créée pour améliorer le confort des patients - en se retrouvant dans la famille -, diminuer et écourter la durée de séjour à l'hôpital, en réduisant les dépenses à la sortie. La chirurgie ambulatoire est pratiquée par des cliniciens et des scientifiques chercheurs. La chirurgie du ventre telle qu'elle est pratiquée actuellement chez nous n'a pas d'avenir. Les évacuations sanitaires vers d'autres contrées ne sont pas à la portée de tous les Congolais. Voilà les raisons qui nous ont poussés à créer le CPCA (Centre Ponténégrin de chirurgie ambulatoire).

Y'aurait-il une différence entre cette chirurgie et celle dite classique ou ordinaire?

**Il n'y a pas de différence entre la chirurgie classique et la chirurgie ambulatoire. Il n'y a non plus de spécificité anesthésique. L'acte opératoire n'est pas ambulatoire, c'est plutôt le patient qui est ambulatoire.

La chirurgie ambulatoire n'exige-t-elle pas un matériel spécifique? Si oui, l'avez-vous en suffisance?

**Je dis d'emblée non! La chirurgie ambulatoire n'exige pas un matériel spécifique. Nous avons ce qu'il faut pour la pratiquer ici à Pointe-Noire.

Le centre a-t-il un personnel qualifié?

**Je puis vous assurer que nous avons des médecins-chirurgiens anesthésistes et des paramédicaux hommes et femmes bien formés. La population ne sera pas déçue de nos prestations.

Diriez-vous que c'est une première au Congo, Docteur?

**C'est une innovation que nous apportons dans le domaine de la santé. Ce centre est le premier au Congo. Nous lui souhaitons une longue vie. Nous demandons aux patients malades nécessitant une opération chirurgicale de se rapprocher de notre centre; nos portes sont ouvertes à tout le monde.

Propos recueillis par **Jean BANZOUZI MALONGA** *et transcrits par* **Equateur Denis NGUIMBI**

SOCIÉTÉ CIVILE

Pour une synergie entre plateformes afin de sécuriser au mieux les droits fonciers et coutumiers

L'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH) et la Rencontre pour la paix et les droits de l'homme (RPDH), en partenariat avec l'Initiative des forêts d'Afrique centrale (CAFI), ont eu une réunion de travail vendredi 26 juin dernier, à Brazzaville pour adopter la note relative à la prise en compte des droits fonciers coutumiers des communautés locales et des populations autochtones.

Les travaux, placés sous la modération de Marien Nzikou Massala, ont

Le présidium

connu la participation d'Amarys Preuss, représentante du secrétariat CAFI, Christian Mounzéo, représentant de l'OCDH et des représentants d'autres organisations de la société civile qui militent pour le mieux-être des populations autochtones en République du Congo.

Objectifs de la rencontre: créer la synergie entre les plateformes pour une meilleure sécurisation des droits fonciers coutumiers; faire l'analyse des insuffisances de la nouvelle législation foncière; favoriser la sécurisation des droits fonciers coutumiers des populations autochtones; valider la note de position pour la prise en compte des droits fonciers coutumiers des populations autochtones et faire le suivi de la mise en œuvre de la lettre d'intention CAFI.

Expliquant le contexte de cette réunion, les conférenciers se sont référés

Les participants

aux articles 31 à 36 de la loi n°5-2011 du 25 février 2011 portant promotion et protection des droits des populations autochtones en République du Congo. La loi pose le principe de la reconnaissance et de la sécurisation des droits fonciers des populations autochtones, mais la nouvelle loi n°21-2018 du 13 juin 2018 fixant les règles d'occupation et d'acquisition des terres et des terrains ne précise pas de manière spécifique comment se feront la reconnaissance et la sécurisation des droits fonciers et coutumiers des populations autochtones.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la lettre d'intention CAFI, il a été fait obligation au Gouvernement, sous forme de jalon, d'élaborer un texte spécifique en la matière. Dans le but de mener les actions de plaidoyer visant l'atteinte de cet objectif, un draft de note a été élaboré pour servir de base au plaidoyer des membres des plateformes. C'est ce draft qui a été analysé et amélioré par l'ensemble des plateformes impliquées sur les questions de gouvernance forestière.

Marcellin MOUZITA M.

Pour ne pas manquer une édition de La Semaine Africaine, mieux vaut s'abonner

Parcelle à vendre
20 x 20 mètres 144 rue Nkouma à Ouenzé, croisement avenue Reine Ngalefourou. Contact: 06 504 41 72

NECROLOGIE

Yves Saint Lazard inhumé au cimetière Vindoulou, à Pointe-Noire

L'orchestre K. Musica vient de perdre le 11 juin 2020, son leader charismatique, Yves Saint Lazard (né Yves Lazard Sounda Biniakounou), diplômé des Sciences et techniques de la communication (STC) de l'Université Marien Ngouabi, transitaire de formation, chanteur hors pair, interprète.

Yves Saint Lazard

Sorti du néant, Yves Saint Lazard s'est révélé musicien en 2000 lorsqu'il intègre l'orchestre des jeunes du quartier Nkouikou, Royal K Musica. Il propose des titres fulgurants et alléchants qui commencent à convaincre le public. Royal K Musica est plébiscité en 2007, meilleur orchestre amateur du concours Primusik organisé par les Brasseries du Congo (BRASCO). Grâce à son esprit managérial, Yves Saint Lazard est en 2009 élu, à l'unanimité, président de l'orchestre. La même année, le groupe enregistre son deuxième album intitulé *«Consécration»*. Yves Saint Lazard s'identifie à travers son titre ''Libala''. C'est la cerise sur le gâteau qui lui consacre les prix de meilleur orchestre et meilleur spectacle du Congo au prix ''Tam-Tam d'or''. Royal K Musica est également sacré meilleur orchestre de Pointe-Noire par le prix Inter star. L'orchestre n'a pas d'égal, il règne sans partage à Pointe-Noire. En 2010, l'ensemble reçoit le Prix Tchikounda du meilleur orchestre du Kouilou, organisé par la direction départementale de la Culture et des arts du Kouilou.

Deux années après, Yves Saint Lazard claque la porte de la maison Royal K musica. Il crée le 12 novembre 2012, son propre groupe appelé: K Musica «Lé Ngouosi la Ngoué». L'orchestre fait son entrée artistique dans la cour des grands avec l'album «Amuse-gueule» dans lequel Yves Saint Lazard s'est illustré dans les titres comme: «Ouragan», «Voisin» et «Tongo Etani».

En décembre 2012, K Musica enregistre son premier single intitulé: «C'est le moment». La qualité artistique de cette œuvre le hisse au sommet de la gloire. Le 23 février 2013, l'orchestre est invité à animer la cérémonie de remise des trophées «Tam-Tam d'or», qui s'est déroulée à Dolisie.

Fabien Bobongo déposant la gerbe de fleurs

Toujours présent sur scène, Yves Saint Lazard organise en 2013 des concerts de présentation du groupe à Pointe-Noire, Dolisie et Brazzaville.

En 2014, le groupe est nominé deux fois au «Tam-Tam d'or»: Meilleur orchestre et Meilleur spectacle aux côtés des Bantous, Extra Musica, Patrouille des stars.

En janvier 2015, K Musica participe, avec brio, à la première édition du festival Fiadol, à Dolisie. La même année, K Musica partage le podium avec Youssoupha et bien d'autres musiciens lors de la célébration de la fête de la musique. La notoriété de K Musica fait boule de neige.

En février 2016, il met en orbite l'album *«La montée de l'aigle»* dont la présentation officielle aux diplomates a eu lieu à Brazzaville, le 1er octobre 2016, au cours d'un concert au Karaoké bar. Ce travail s'est poursuivi à Pounga, Mvouti, Dolisie, Madingou, Nkayi et Kimongo.

K. Musica travaille sans relâche, car le chemin de la réussite n'est jamais droit. Le 5 décembre 2017, Yves Saint Lazard s'est vu décerner le prix de meilleur musicien de la Reconstruction de la République. L'artiste disparu avait coutume de dire: «Derrière chaque succès de K Musica se cache un nouveau sommet à conquérir. Mais, cela supposait un travail acharné, des heures et des heures de répétitions et un continuel dépassement de soi.

Yves était un homme strict et intransigeant pendant les séances de répétitions. Il a donné à K Musica un rayonnement qui a dépassé les frontières nationales.

En témoignent: en 2011, l'orchestre est l'hôte des populations de Mayoumba et de Ndendé, au Gabon. Du 1er au 4 février 2018, le groupe participe à la 14e édition du festival sur le Niger à Ségou, au Mali.

Le dernier album d'Yves Saint Lazard, «Maderuach 777 étincelles», sorti en 2019.

En cours de réalisation de clips, il fait déjà un tabac en milieu juvénile. Cette dernière œuvre de sa discographie permettra aux mélomanes de toujours se remémorer de lui.

Yves Saint Lazard a quitté la terre des hommes le 11 juin 2020, suite à un arrêt cardiaque. L'inhumation a eu lieu le 24 juin 2020 au cimetière Vindoulou, en présence de Fabien Obongo, directeur départemental de la Culture et des arts de Pointe-Noire, et de Pape God, président de l'Union des musiciens Congolais (UMC).

Né le 23 février 1975 à Kimongo, il laisse une veuve et deux enfants, dont une de quatre mois.

Equateur
Denis NGUIMBI

Maître Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI Notaire
Immeuble DABO, 3ème étage, avenue de la Paix
En face de la LCB Bank de Poto-Poto, Brazzaville, République du Congo ; Boîte postale 13.273/Tél.: (242) 05.522.96.23/06.952.17.26/E-mail: skymbassa@yahoo.fr

AVIS D'ANNONCE LEGALE

FFA JURIDIQUE & FISCAL

Société Anonyme avec Administrateur Général
Au capital de dix millions (10.000.000) de Francs CFA
Siège Social: Immeuble MUCODEC, Boulevard Denis Sassou-Nguesso, 3ème Etage droite. B.P.: 84, Brazzaville, République du Congo
Agréée CEMAC numéro SCF 3
RCCM: CG BZV-08.B.1238

Aux termes du procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Mixte, ordinaire et extraordinaire du 27 mars 2020, déposé le 29 mai 2020 au rang des minutes de Maître Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI, Notaire à Brazzaville, dûment enregistré à la recette de l'enregistrement des domaines et du timbre de Poto-Poto, Brazzaville, le 29 mai 2020, sous folio 100/7, numéro 0599, les actionnaires la société FFA JURIDIQUE & FISCAL, société anonyme avec Administrateur Général au capital de dix millions (10.000.000) Francs CFA, dont le siège social est sis à Brazzaville, Immeuble MUCODEC, Boulevard Denis Sassou-Nguesso, 3ème Etage droite-B.P.: 84, République du Congo, immatriculée au registre du commerce et du crédit mobilier de Brazzaville sous le numéro RCCM CG/BZV/08 B 1238, ont statué et délibéré entre autres sur les résolutions suivantes:

I-A titre ordinaire:

-Démission de l'Administrateur Général: l'Assemblée Générale, à l'unanimité, prend acte de la démission de Monsieur Ludovic NGATSE de ses fonctions d'Administrateur Général ;

-De la nomination du nouvel Administrateur Général: l'Assemblée Générale nomme, en qualité d'Administrateur Général, en remplacement et pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Ludovic NGATSE, démissionnaire, Monsieur Crespin SIMEDO PEREIRA. Son mandat arrivera donc à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2023.

-De la nomination d'un l'Administrateur Général Adjoint: l'Assemblée Générale, sur proposition, nomme, en qualité d'Administrateur Général Adjoint, Monsieur Pierre-Alix TCHIONGHO, pour une durée de trois (03) années, qui arrivera à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2023;

II-A titre extraordinaire:

-Adoption des statuts: l'Assemblée Générale a décidé de modifier les statuts de la société pour les mettre en conformité avec le règlement CEMAC n008/19-UAC-010A-CM-33 en date du 6 avril 2019, et de leur totale Harmonisation avec les dispositions de l'Acte Uniforme de l'OHADA sur les droits de sociétés commerciales ;

Les statuts mis à jour ont été déposés au rang des minutes de Maître Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI, Notaire, le 29 mai 2020 et ont été dûment enregistrés à la recette de l'enregistrement des domaines et du timbre de Poto-Poto, Brazzaville, le 29 mai 2020 sous folio 100/10 numéro 0602 ;

Dépôt légal: a été effectué le 02 juin 2020 au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, enregistré sous le numéro 20 DA 107 ;

Les formalités d'inscription modificative au registre du commerce et du crédit mobilier ont été accomplies le 02 juin 2020 au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville sous le numéro M2/20-191.

Pour insertion légale,
Maître sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI

LIVRE : EDOUARD NGAMOUNTSIKA SIGNE

«Analyse sémantico-discursive de la proposition incise dans la presse écrite congolaise»

Paru aux éditions L'Harmattan, Paris, en 2019, le tout nouvel ouvrage d'Edouard Ngamountsika, 173 pages, analyse et offre une typologie sémantique et syntaxique des incises en discours, d'après un corpus de presse écrite, constitué essentiellement du bihebdomadaire d'information et d'action sociale La Semaine Africaine et du quotidien Les Dépêches de Brazzaville.

Dans ce livre, le Pr Ngamountsika estime que si, souvent, les grammairiens du 20e siècle présentent l'incise comme une insertion, et définie en s'appuyant sur la sémantèse de phrase intercalée, d'énoncé incomplet, accessoire, elle est, par ailleurs, comprise comme une phrase intercalée placée à la fin ou au sein d'un énoncé limitant une phrase pour en insérer une autre accessoirement. Les multiples facettes de l'incise, dans ce livre, sont examinées avec une base solide en syntaxe. Il s'agit, entre autres, de: types d'incises, place dans la phrase dans laquelle l'incise s'insère, ordre des termes (sujet inversé), typologie sémantique.

Le Pr Edouard Ngamountsika

Ce livre trouve son importance dans le fait qu'il permet de donner aussi bien un aperçu de la place du français en République du Congo que dans l'usage quotidien de la langue française par les professionnels de l'information et de la communication dans leur exercice. Ainsi, l'Analyse sémantico-discursive de la proposition incise…peut inspirer les journalistes en général et ceux de la presse écrite en particulier à s'améliorer, sinon à se perfectionner dans leur pratique routinière du métier.

La couverture du livre

Pour Florence Lefeuvre qui a préfacé l'ouvrage, Edouard Ngamountsika *«maîtrise à la perfection sa matière et jongle avec les références les plus techniques.»* Et pour traiter de l'incise, l'auteur s'intéresse principalement à deux sources médiatiques: Les Dépêches de Brazzaville et La Semaine Africaine, dont il propose un archivage complet sur une période de 10 ans disponible en format PDF. Il justifie ce choix par l'accessibilité des journaux en ligne, la diffusion régulière et importante, et l'écriture de bonne facture.

L'opuscule du Pr Ngamountsika comporte six chapitres : caractéristiques générales de la proposition incise, présentation de la presse congolaise, De la place de la proposition incise et d'autres formes d'attribution du dire, L'incise relève-t-elle du discours rapporté ? La position sujet dans la phrase incise, le verbe dans la proposition incise.

Edouard Ngamountsika est Docteur en sciences du langage et de grammaire française des universités d'Aix-Marseille1 et Marien Ngouabi de Brazzaville. Apte à diriger les recherches de l'université Paris-Sorbonne Nouvelle, Edouard Ngamountsika est Professeur titulaire CAMES à l'Université Marien Ngouabi. Avant ce livre, il a publié aux éditions Presses universitaires de Bordeaux *«Le discours rapporté dans l'oral spontané. L'exemple du français parlé en République du Congo»*. Ses travaux s'intéressent à la morphosyntaxe du français contemporain.

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

PARCELLE A VENDRE
3.264,51m², à MASSENGO
Tél.: 06 661 99 18
06 690 61 68

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Avis d'appel d'offres - sans pré-qualification

Avis d'appel d'offres national

n°AON T-003-MDN-CGMP/2020.

1. Le ministère de la défense nationale dans le cadre de son budget volet investissement a obtenu de l'Etat congolais des fonds, afin de financer la réhabilitation de certaines infrastructures et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché T003-MDN-CGMP/2020 : réfection du bloc sanitaire du CFT.
2. Le ministère de la défense nationale sollicite des offres sous pli-fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour l'exécution des travaux.
3. La passation de marché sera conduite par appel d'offres ouvert tel que défini dans le code des marchés publics et ouvert à tous les candidats éligibles.
4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations à la cellule de gestion des marchés publics du ministère de la défense : auprès du secrétariat permanent de la cellule de gestion des marchés publics, sis au siège du cabinet du ministère de la défense nationale, boulevard Dénis Sassou Nguesso et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus du lundi au vendredi de 8h 00 à 14h 00.
5. Les exigences en matière de qualification sont indiquées dans les données particulières de l'appel d'offres.
6. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-après Ministère de la défense nationale, secrétariat permanent de la cellule de gestion des marchés publics, (Rez-de-chaussée du bâtiment abritant la direction centrale de la justice militaire) contre un paiement en espèces de cent mille (100 000) francs CFA, le document d'appel d'offres sera adressé en version électronique.
7. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : Ministère de la défense nationale (secrétariat permanent de la cellule de gestion des marchés public) au plus tard le 20 juillet 2020 à 13 heures 30 minutes, les offres remises en retard ne seront pas acceptées.
Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats choisis à l'adresse ci-après : dans la salle de conférence du ministère de la défense nationale à 13 heures 30 minutes.
8. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 120 jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le

Pour le ministre de la défense nationale,
Personne responsable des marchés publics,
Par ordre, le directeur de cabinet,

Commissaire Colonel (ER)
Albert Stève GANVALA

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Avis d'appel d'offres - sans pré-qualification

Avis d'appel d'offres national

n°AON T-004-MDN-CGMP/2020.

1. Le ministère de la défense nationale dans le cadre de son budget volet investissement a obtenu de l'Etat congolais des fonds, afin de financer la réhabilitation de certaines infrastructures et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché T004-MDN-CGMP/2020 : réhabilitation BTIA Brazzaville.
2. Le ministère de la défense nationale sollicite des offres sous pli-fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour l'exécution des travaux.
3. La passation de marché sera conduite par appel d'offres ouvert tel que défini dans le code des marchés publics et ouvert à tous les candidats éligibles.
4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations à la cellule de gestion des marchés publics du ministère de la défense : auprès du secrétariat permanent de la cellule de gestion des marchés publics, sis au siège du cabinet du ministère de la défense nationale, boulevard Dénis Sassou Nguesso et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus du lundi au vendredi de 8h 00 à 14h 00.
5. Les exigences en matière de qualification sont indiquées dans les données particulières de l'appel d'offres.
6. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-après Ministère de la défense nationale, secrétariat permanent de la cellule de gestion des marchés publics, (Rez-de-chaussée du bâtiment abritant la direction centrale de la justice militaire) contre un paiement en espèces de cent mille (100 000) francs CFA, le document d'appel d'offres sera adressé en version électronique.
7. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : Ministère de la défense nationale (secrétariat permanent de la cellule de gestion des marchés public) au plus tard le 20 juillet 2020 à 13 heures 30 minutes, les offres remises en retard ne seront pas acceptées.
Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats choisis à l'adresse ci-après : dans la salle de conférence du ministère de la défense nationale à 13 heures 30 minutes.
8. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 120 jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le

Pour le ministre de la défense nationale,
Personne responsable des marchés publics,
Par ordre, le directeur de cabinet,

Commissaire Colonel (ER)
Albert Stève GANVALA

NOUVELLES SUBVENTIONS AU MONDE DU FOOTBALL

La FECOFOOT passera encore au guichet de la FIFA

La Fédération congolaise de football (FECOFOOT) est vraiment gâtée cette année ! Elle recevra de la Fédération internationale de football association (FIFA), au même titre que toutes les fédérations membres de l'instance mondiale, une subvention supplémentaire de 870, 75 milliards de francs CFA, dans le cadre de son plan d'aide visant à leur permettre de surmonter l'impact de la crise sanitaire qui perdure.

Le conseil de l'instance mondiale du *«ballon rond»* vient en effet d'entériner un plan de soutien à ses fédérations et confédérations, pour la plupart déstabilisées par l'arrêt des compétitions, d'un montant total de 1,5 milliard de dollars. Ce plan comporte plusieurs volets. Il prévoit, en premier lieu, un total de subventions de 211 millions de dollars, réparti aux 211 membres de la FIFA à hauteur de 1 million de dollars (580, 5 millions de francs CFA) chacun, la moitié de cette somme étant disponible dès juillet, la seconde l'étant en janvier 2021. S'y ajoute pour chaque bénéficiaire une dotation de 500.000 dollars (290,25 millions de francs CFA) spécifiquement allouée pour le football féminin. Ce qui fait bien, au total, un montant de 1,5 million de dollars (870,75 millions de francs CFA) de subvention pour chaque association membre. En parallèle, chaque confédération recevra une subvention de 2 millions de dollars (plus de 1 milliard de francs CFA) et pourra emprunter jusqu'à 4 millions de dollars (2,32 milliards de francs CFA).

Par ailleurs, les associations membres de la FIFA pourront demander des prêts sans intérêts pouvant s'élever jusqu'à 35 % de leurs revenus annuels, le montant de l'enveloppe accessible étant compris entre 500.000 et 5 millions de dollars. En outre, chaque confédération pourra emprunter jusqu'à 4 millions. Les associations membres peuvent utiliser ces fonds au profit, entre autres, des clubs, des joueurs, et les ligues, a précisé la Fifa dans un communiqué.

L'instance mondiale du football a également souligné que *«des contrôles stricts seront mis en place»* quant à leur utilisation. En outre, le suivi de son plan sera assuré par un comité de pilotage ad hoc. A croire que la Fifa a bien tiré la leçon de la kyrielle de scandales, qui l'ont secouée il y a quelques années, entraînant la chute de son ancien président - alors tout juste réélu – Sepp Blatter début juin 2015.

Pour cela, un comité de pilotage du plan d'aide contre la Covid-19 sera également créé afin de superviser la gestion du plan. Ce comité sera présidé par le vice-président de la Commission de gouvernance de la Fifa, Olli Rehn. Il est également gouverneur de la Banque de Finlande, membre du Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne et ancien vice-président de la Commission européenne.

Au mois d'avril dernier, la Fifa avait déjà versé une allocation de 150 millions de dollars US (91 244 535 000 F CFA) aux 221 fédérations nationales de football. Soit une somme de 500 mille dollars US (304 14 millions de F CFA) à chacune d'elles.

Gianni Infantino (FIFA) et Jean-Guy Blaise Mayolas (FECOFOOT)

Jean ZENGABIO

CORONAVIRUS

La CAF publie un guide de la reprise

Si toutes les fédérations de football du continent n'ont pas prévu une reprise de leurs compétitions, interrompues en mars dernier en raison de la propagation de la pandémie de Covid-19, la commission médicale de la Confédération africaine de football (CAF) a planché sur cette éventualité et publié un guide contenant une série de recommandations.

C'est un plan complet pour les guider sur un éventuel redémarrage des activités. Il a été élaboré en collaboration avec le département technique et de développement ainsi qu'un panel d'experts. Intitulé *«Lignes directrices pour la reprise du football en Afrique»*, le document met l'accent sur la santé des joueurs, des officiels, des supporters, des partenaires et en fait le premier critère de décision. Sur 29 pages, les Fédérations trouvent des recommandations destinées à faciliter le retour aux terrains dans le contexte inédit du Covid-19. Est par exemple préconisée la désignation (ou l'embauche) au sein de chaque Fédération ou club professionnel d'un *«Monsieur ou Madame Corona»*, en charge de coordonner toutes les actions liées à la pandémie.

Bien entendu, le choix restera à la discrétion des instances nationales, dont une vingtaine a déjà décidé de mettre un terme définitif à la saison 2019-2020. Il ne s'agit pas, indique la CAF, *«d'encourager les associations membres et leurs clubs professionnels, à reprendre, coûte que coûte, le cours de leurs compétitions, alors que continue de sévir, à divers degrés de par le monde et à travers notre continent, l'une des pandémies les plus dévastatrices de notre temps»*. Une reprise en toute sécurité ne pourra se produire qu'à un moment où les avantages sanitaires, sociaux et économiques dépasseront les risques liés au Covid-19, tout en maximisant la sécurité des athlètes, du personnel, des supporters et de la société en général.

Ce document est consultable sur le site officiel de la Confédération. Il pourrait aider les nombreux pays encore hésitants à accélérer le processus de décision quant à la reprise (ou l'arrêt définitif) des compétitions.

(Source : foot365)

KARATÉ

Les Championnats du monde reportés à 2021

Les Championnats du monde de karaté, initialement prévus en novembre 2020, sont reportés d'un an, du 16 au 21 novembre 2021, toujours à Dubaï, en raison de *«la situation incertaine engendrée par la pandémie de coronavirus»*. La Fédération internationale de karaté (WKF) estime que *«le bien-être et la sécurité des combattants et des spectateurs risquaient de ne pas être assurés en période d'épidémie de Covid-19.»* Conséquence de ce report : les Mondiaux de karaté se tiendront désormais en année impaire. L'édition 2022 prévue en Hongrie est ainsi d'ores et déjà décalée à 2023. Les Championnats du monde 2020 devaient initialement avoir lieu du 17 au 22 novembre.

LE PODIUM DES ANCIENS (ANNEES 1980 ET 1990)

Loubaki ''Pamba-Pamba'', spécialiste des buts de dernière heure

L'AS Cheminots de Pointe-Noire réalisa une bonne prise en s'attachant, au début des années 1980, les services d'Antoine Loubaki, dit ''Pamba-Pamba'', ex-joueur du Racing Club Mobébissi, d'abord, et du CARA de Brazzaville, ensuite, quoique qu'il n'eut pas souvent la réussite pour marraine.

Antoine Loubaki ''Pamba-Pamba'' avait un physique impressionnant. Il mesurait 1,80m et pesait plus de 80kg. De la force et de la détermination, un esprit combatif. Avec ça, il avait donc de quoi faire peur à ses gardes du corps et aux gardiens de but adverses à son poste de prédilection d'avant-centre ou d'ailier (mais rarement). Il est vrai qu'il n'était peut-être pas très adroit, mais ses coups de tête et ses tirs en mouvement n'en exercèrent pas moins des dégâts. Les Diables-Noirs en gardent encore un mauvais souvenir. En effet, le 31 décembre 1982, lors de la finale de la Coupe du Congo, la deuxième de l'histoire, ils perdirent face à l'AS Cheminots, dans ce qu'on appelait encore Stade de la Révolution. ''Pamba-Pamba'' en fut l'artisan de l'unique but de la partie dans les ultimes…minutes du match, alors que les deux protagonistes s'acheminaient à la prolongation ou la séance des tirs au but. Il n'était pourtant qu'un réserviste attentif de longues minutes durant, rivé sur le banc des remplaçants. Libérés de l'angoisse, les fans des hommes du rail explosèrent brusquement de joie. Aussitôt, ils ajoutèrent à son déjà si énigmatique surnom de ''Pamba-Pamba'', celui de ''Mo Christo'' : parce qu'ils le considéraient comme un sauveur. Ce jour-là, Loubaki ''Pamba-Pamba'' avait rejoint sur la pelouse des coéquipiers maladroits les uns après les autres devant les bois gardés par Mabundu-Bitémo. En tout cas, il mit tout le monde de son côté.

Antoine Loubaki ''Pamba-Pamba''

Qui recommanda chaudement ''Pamba-Pamba'' aux dirigeants de l'AS Cheminots ? On ne le saura peut-être jamais, mais personne ne se plaignit de ce choix. Personne n'a tenu aussi la comptabilité des buts qu'il marqua dans les derniers instants des matches. Lui-même fut incapable de dire le nombre exact, tant plusieurs fois il sauva les cheminots par un but sorti de nulle part.

On retient que l'association de ''Pamba-Pamba'' avec Bakékolo ''Kwakara'' et Kambou ''Chiki-to-Six-One'' fit régulièrement le bonheur d'une équipe des Cheminots avec laquelle il disputa deux fois la Coupe d'Afrique des clubs vainqueurs de coupe. Ils se comprenaient presque les yeux fermés.

Loubaki ''Pamba-Pamba'' déclenchait une joie on ne peut plus contagieuse, bien qu'il soit plus souvent utilisé comme remplaçant de «métier», en raison de ses maladresses qu'on disait congénitales. Quand il entrait en cours de jeu, il n'en voulait à personne, pas surtout à son entraîneur. Il s'efforçait, disait-il, de remplir simplement son contrat. Tout cela dit le sourire aux lèvres. Pourtant, Loubaki pouvait revendiquer une place de titulaire. N'était-il pas arrivé à l'AS Cheminots en provenance du CARA de Brazzaville, club avec lequel il avait disputé deux fois la Coupe d'Afrique des clubs?

Loubaki ''Pamba-Pamba'' est décédé le 18 août 1994 à Brazzaville. Adversaires, partenaires et supporters se souviennent toujours de ses *«trucs»* empoisonnés et ses *«buts-couperet»*.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

K.G. FABIOLA
Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Capital social : 1.000.000 francs CFA
Siège social : 152, Rue Vindza, Plateau des 15 ans – Brazzaville
RCCM : CG-BZV-01-2020-B13-00125 – République du Congo

INSERTION LEGALE

Suivant Acte authentique en date à Brazzaville du dix-huit juin deux mil vingt, reçu par Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU BEMBA, Notaire titulaire d'un office notarial en la résidence de Brazzaville, Avenue Amilcar Cabral, Immeuble AGC-VIE, Centre-ville, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle régie par l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'intérêt économique et les statuts;

Objet Social: La Société a pour objet, en République du Congo et à l'étranger:

- Import-export: vente des véhicules d'occasion et pièces détachées; Lavage et Services; Travaux Bâtiments; Equipements Médico Technique.

Et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes susceptibles d'en faciliter l'application, le développement ou de le rendre rémunérateur;

Dénomination Sociale: La société prend la dénomination suivante: K.G FABIOLA;

Siège Social: Le siège social est fixé à Brazzaville, 152, rue Vindza, Plateau des 15 ans (République du Congo);

Durée: La durée de la Société est fixée à 99 années entières et consécutives qui commenceront à courir à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sauf dissolution anticipée ou prorogation;

Capital Social: Un million (1.000.000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts sociales souscrites totalement et libérées intégralement;

Administration de la Société: La Société est gérée et administrée par Monsieur KIANG Ghislain Honorat Bienvenu, demeurant à Brazzaville;

Dépôt légal: Les actes constitutifs de la société ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, 18 juin 2020;

Immatriculation: La Société dénommée K.G FABIOLA est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro RCCM: CG-BZV-01-2020-B13-00125.

Pour avis,
Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU-BEMBA,
Notaire

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Avis d'appel d'offres - sans pré-qualification

Avis d'appel d'offres national

n°AON T-005-MDN-CGMP/2020.

1. Le ministère de la défense nationale dans le cadre de son budget volet investissement a obtenu de l'Etat congolais des fonds, afin de financer la réhabilitation de certaines infrastructures et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché T005-MDN-CGMP/2020 : réhabilitation du bâtiment principal du ministère de la défense nationale.
2. Le ministère de la défense nationale sollicite des offres sous pli-fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour l'exécution des travaux.
3. La passation de marché sera conduite par appel d'offres ouvert tel que défini dans le code des marchés publics et ouvert à tous les candidats éligibles.
4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations à la cellule de gestion des marchés publics du ministère de la défense : auprès du secrétariat permanent de la cellule de gestion des marchés publics, sis au siège du cabinet du ministère de la défense nationale, boulevard Dénis Sassou Nguesso et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus du lundi au vendredi de 8h 00 à 14h 00.
5. Les exigences en matière de qualification sont indiquées dans les données particulières de l'appel d'offres.
6. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-après Ministère de la défense nationale, secrétariat permanent de la cellule de gestion des marchés publics, (Rez-de-chaussée du bâtiment abritant la direction centrale de la justice militaire) contre un paiement en espèces de cent mille (100 000) francs CFA, le document d'appel d'offres sera adressé en version électronique.
7. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : Ministère de la défense nationale (secrétariat permanent de la cellule de gestion des marchés public) au plus tard le 20 juillet 2020 à 13 heures 30 minutes, les offres remises en retard ne seront pas acceptées.
Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats choisis à l'adresse ci-après : dans la salle de conférence du ministère de la défense nationale à 13 heures 30 minutes.
8. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 120 jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le

Pour le ministre de la défense nationale,
Personne responsable des marchés publics,
Par ordre, le directeur de cabinet,

Commissaire Colonel (ER)
Albert Stève GANVALA

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Avis d'appel d'offres - sans pré-qualification

Avis d'appel d'offres national

n°AON F-001-MDN-CGMP/2020.

1. Le ministère de la défense nationale dans le cadre de son budget volet investissement a obtenu de l'Etat congolais des fonds, afin de financer la réhabilitation de certaines infrastructures et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché F001-MDN-CGMP/2020 : acquisition des matériels médicaux pour l'hôpital central des armées Pierre MOBENGO de Brazzaville.
2. Le ministère de la défense nationale sollicite des offres sous pli-fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour l'exécution des travaux.
3. La passation de marché sera conduite par appel d'offres ouvert tel que défini dans le code des marchés publics et ouvert à tous les candidats éligibles.
4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations à la cellule de gestion des marchés publics du ministère de la défense : auprès du secrétariat permanent de la cellule de gestion des marchés publics, sis au siège du cabinet du ministère de la défense nationale, boulevard Dénis Sassou Nguesso et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus du lundi au vendredi de 8h 00 à 14h 00.
5. Les exigences en matière de qualification sont indiquées dans les données particulières de l'appel d'offres.
6. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-après Ministère de la défense nationale, secrétariat permanent de la cellule de gestion des marchés publics, (Rez-de-chaussée du bâtiment abritant la direction centrale de la justice militaire) contre un paiement en espèces de cent mille (100 000) francs CFA, le document d'appel d'offres sera adressé en version électronique.
7. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : Ministère de la défense nationale (secrétariat permanent de la cellule de gestion des marchés public) au plus tard le 20 juillet 2020 à 13 heures 30 minutes, les offres remises en retard ne seront pas acceptées.
Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats choisis à l'adresse ci-après : dans la salle de conférence du ministère de la défense nationale à 13 heures 30 minutes.
8. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 120 jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le

Pour le ministre de la défense nationale,
Personne responsable des marchés publics,
Par ordre, le directeur de cabinet,

Commissaire Colonel (ER)
Albert Stève GANVALA

«La clinique verano» est une structure sanitaire medico chirurgicale ouverte 24 h/24. Elle réalise des consultations spécialisées,des hospitalisations,des interventions chirurgicales, l'endoscopie,la réanimation et l'hémodialyse.
Le plateau technique comprend:
- Un bloc opératoire de 2 salles et un bloc d'accouchement.
- un laboratoire d'analyses médicales.
- un service d'imagerie médicale(échographie, radio numérique)
- un service d'hémodialyse avec 3 générateurs.
- un fauteuil dentaire.
- un service de réanimation avec des respirateurs.

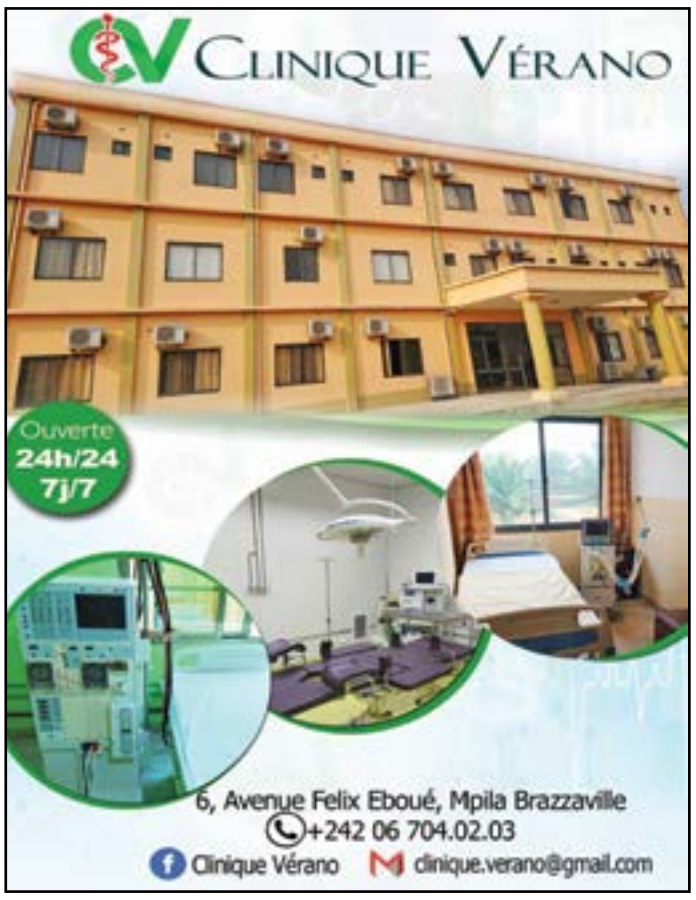

Les médecins généralistes assurent les permanences et les gardes.
Adresse : 6, Avenue Félix Eboué, Mpila Brazzaville
Téléphone: +242 06 704 02 03
E-mail: clinique.verano@gmail.com
Facebook. Clinique vérano

CENTRE DE FORMATION ET D'INFORMATION SUECO

Chers Parents, chers étudiants, vous qui cherchez un cadre idéal pour les études : La Direction du Centre de Formation et d'Information Suéco a le réel plaisir de vous informer que la deuxième rentrée académique 2019-2020 est fixée au 06 Avril 2020. Les inscriptions et réinscriptions sont déjà ouvertes à la Scolarité pour :

- **Les Bacheliers, les filières suivantes : BTS & Licence Pro** : – Management des Ressources Humaines - Banque et Finance - Génie Logistique et Transport – Marketing et Action Commerciale – Comptabilité et Gestion des Organisations – Assistant de Direction – Réseau et Télécommunication.

  - ***Durée de la formation BTS : 20 mois + 2 mois de stage en entreprise***
  - ***Durée de la formation Licence pro : 10 mois + 2 mois de stage en entreprise***
- **Les non-bacheliers, les filières suivantes : CAP** : Pâtisserie & Secrétariat Bureautique : ***Durée de la formation : 6 mois***

2ème Rentrée Académique 2019-2020 : Lundi 06 Avril 2020

Offre Spéciale

Les candidats qui s'inscrivent en février 2020, bénéficieront d'une inscription gratuite et une réduction de 10% des frais de scolarité du 1er mois

Suéco offre aussi des formations à la carte

- **Informatique (Word – Excel – Publisher – Power Point et autres logiciels à la demande)**
- **Anglais (Beginner level – Intermediate level – Advanced level)**

Contacts : suecoeec@yahoo.fr / contact@sueco.org
Tél. (+242) 06.679.12.91 / 06.654.51.93
« Suéco, Former pour libérer l'Homme »

Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle

Yaoundé, le 22 mai 2020

20-0005/OAPI/DG/DGA/DC/SAL/CPM

AVIS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC NATIONAL

L'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) lance un appel d'offres pour le recrutement d'une entreprise spécialisée en évènement pour l'organisation de la 8ème édition du salon africain de l'invention et de l'innovation technologique prévue à Brazzaville, du 15 au 18 octobre 2020.

Peuvent soumissionner, les entreprises régulièrement constituées en République du Congo, possédant une expertise dans le domaine objet du présent appel d'offres. Les termes de référence du présent appel d'offres sont disponibles, sur le site web de l'OAPI dont l'adresse est: www.oapi.int

Chaque soumissionnaire devra fournir les pièces exigées dans les termes de référence. Les offres, dont un original et quatre copies, devront être présentées dans une grande enveloppe contenant les plis technique, administratif et financier, distinctement marqué comme tel, sous plis fermé portant uniquement la mention:

«Appel d'offres pour le recrutement d'une entreprise spécialisée en évènementiel pour l'organisation de la 8ème édition du salon africain de l'invention et de l'innovation technologique prévue à Brazzaville, du 15 au 18 octobre 2020, à n'ouvrir qu'en Commission».
Les offres devront parvenir au siège de l'OAPI au plus tard le mercredi 15 juillet 2020, à 14 heures, à l'adresse ci-après:

OAPI, Place de la Préfecture, Nlong-kak, B.P: 887- Yaoundé- CAMEROUN
Tél. (237) 222 20 57 00

L'ouverture des plis aura lieu en séance publique le mercredi 15 juillet 2020, à 14 heures 30, au siège de l'Organisation. L'OAPI choisira librement le soumissionnaire qui lui paraîtra répondre le mieux au besoin exprimé suivant les critères indiqués dans les termes de référence.

Les résultats du présent appel d'offres seront publiés à l'adresse: www.oapi.int

En cas d'annulation de l'appel d'offres, les soumissionnaires ne pourront prétendre à aucune indemnité. La direction générale de l'OAPI se réserve le droit d'apporter toutes modifications ultérieures au présent appel d'offres ou de ne lui donner aucune suite.

Le Directeur Général de l'OAPI

Denis L. BOHOUSSOU.-